

Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for scanning. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of scanning are checked below.

L'Institut a numérisé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de numérisation sont indiqués ci-dessous.

- Coloured covers /
Couverture de couleur
- Covers damaged /
Couverture endommagée
- Covers restored and/or laminated /
Couverture restaurée et/ou pelliculée
- Cover title missing /
Le titre de couverture manque
- Coloured maps /
Cartes géographiques en couleur
- Coloured ink (i.e. other than blue or black) /
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- Coloured plates and/or illustrations /
Planches et/ou illustrations en couleur
- Bound with other material /
Relié avec d'autres documents
- Only edition available /
Seule édition disponible
- Tight binding may cause shadows or distortion
along interior margin / La reliure serrée peut
causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la
marge intérieure.

- Additional comments /
Commentaires supplémentaires:

Pagination continue.

- Coloured pages / Pages de couleur
- Pages damaged / Pages endommagées
- Pages restored and/or laminated /
Pages restaurées et/ou pelliculées
- Pages discoloured, stained or foxed/
Pages décolorées, tachetées ou piquées
- Pages detached / Pages détachées
- Showthrough / Transparence
- Quality of print varies /
Qualité inégale de l'impression
- Includes supplementary materials /
Comprend du matériel supplémentaire

- Blank leaves added during restorations may
appear within the text. Whenever possible, these
have been omitted from scanning / Il se peut que
certaines pages blanches ajoutées lors d'une
restauration apparaissent dans le texte, mais,
lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas
été numérisées.

Mélanges Religieux

Les Lettres, Réclamations, Correspondances, etc., doivent être adressées au Rédacteur-en-Chef, franc de port.

POLITIQUES, COMMERCIAUX ET LITTÉRAIRES.

VOL. 14.

MONTREAL, MARDI 3 OCTOBRE 1850.

No. 5.

FRANCE.

CONCILES PROVINCIAUX.

Lettre Pastorale des Pères du Concile de Soissons au Clergé et aux Fidèles de la Province Ecclésiastique de Reims.

Il nous tardait, Nos Très Chers Frères, d'ôpancher dans votre cœur toute la joie dont le nôtre a été rempli, depuis qu'il nous a été donné de nous réunir en concile et de conférer ensemble sur vos intérêts spirituels. Ces assemblées épiscopales, que le Concile de Trente prescrivit d'une manière formelle, et que l'Eglise réclama avec instance; où les pasteurs des âmes combinent leurs efforts pour conserver intact le dépôt de la foi et assurer la fidèle observance des préceptes évangéliques, pour veiller au maintien de la discipline, pour extirper les vices et réformer les abus; ces assemblées si utiles, si nécessaires, la France, depuis longtemps, ne les connaissait plus; cette province, en particulier, n'en avait pas joui depuis plus de deux siècles; et, à un moment inattendu, nous les avons vues, par une permission toute spéciale de Dieu, se rétablir, etc.....

Les Pères du Concile rappellent ici qu'ils se réunirent à Soissons au mois d'octobre de l'année dernière, et qu'ayant réglé d'un commun accord, plusieurs questions importantes, et les ayant soumises à l'examen et au jugement du Saint-Siège, ainsi que le prescrivent les saints canons, les décisions du Concile Provincial avaient été approuvées. Ils exhortent, en conséquence, les Fidèles à les recevoir avec respect et docilité, parce qu'ils ne sauraient recevoir l'erreur, tant qu'ils restent unis au corps de l'Eglise, invariablement attachés à son Chef visible. Et ils développent cette proposition de la manière suivante:—

Gardiennes de la doctrine de Jésus-Christ, l'Eglise, en effet, met toute sa vigilance à la conserver pure et intacte; elle ne souffre pas qu'il vienne jamais s'y glisser rien de contraire à la parole de Dieu. La doctrine que je vous donne, nous dit-elle, n'est pas de moi, mais de celui qui m'a envoyée. Elle n'a rien de nouveau: c'est la doctrine ancienne, telle que je l'ai reçue dès le commencement. Les écrits de tous les docteurs qui ont développé la parole apostolique depuis l'origine jusqu'aux temps modernes, nous ont pour elle comme de vastes archives où sont consignées les preuves de son enseignement immuable; c'est comme une série non interrompue de témoins qui attestent la perpétuité et l'intégrité de sa foi. L'ennemi cherche-t-il à semer l'ivraie dans le champ du père de famille, à propager parmi les chrétiens quelque doctrine inouïe jusque-là: en vertu de cette solidarité qui unit tous les Pasteurs dans un même sacerdoce, un même épiscopat, le cri d'alarme poussé sur un point est aussitôt répété de toutes parts et devient un cri général de réprobation. On oppose au novateur la croyance antique, la croyance universelle, la majesté des Pères, le témoignage unanime de toutes les parties de l'Eglise, parce que la véritable croyance est celle qui nous est transmise par les Pères; c'est celle qui a été admise dans tous les temps, dans tous les lieux, par tous les fidèles. Quoiconque voudrait enseigner autre chose et modifier l'Evangile que nous avons reçu, quand ce serait un ange venu du ciel, nous n'hésiterions pas à lui dire anathème.

Ce caractère d'antiquité et d'universalité donne à l'enseignement de l'Eglise une autorité bien respectable, sans doute; mais cette autorité repose aussi sur des bases infiniment plus certaines et plus solides, c'est-à-dire sur les promesses du divin Fonda-

teur, qui, en établissant son Eglise, a déclaré qu'il la bâtissait sur une pierre fondamentale, contre laquelle les portes de l'enfer ne prévaudraient jamais. "Allez, disait-il à ses Apôtres en les quittant; allez, enseignez toutes les nations; baptisez-les au nom du Père, et du Fils, et du Saint-Esprit; apprenez-leur à observer toutes les choses que je vous ai prescrites. Voici que je suis avec vous tous les jours, jusqu'à la consommation des siècles." Et ailleurs: "Celui qui vous écoute m'écoute, celui qui vous méprise me méprise." Le Sauveur a promis d'être avec ceux qu'il envoie, non seulement quand ils baptiseront, pour attacher ses grâces à leur baptême, mais aussi quand ils enseigneront, pour préserver leur doctrine de toute erreur. Il a promis d'être avec eux, non seulement à certaines époques, mais tous les jours: non pas avec eux seuls, et pour un temps, mais avec tous leurs successeurs, jusqu'à la consommation des siècles. Ainsi aujourd'hui encore, c'est écouter Jésus-Christ que d'écouter ceux que l'Eglise a chargés de parler en son nom; aujourd'hui l'Eglise est infailible comme au premier jour, puisque, selon sa promesse, Jésus-Christ n'a pas cessé et ne cessera jamais d'être avec elle. "Je prierai mon Père, disait-il encore dans une autre occasion, et il vous enverra un consolateur pour demeurer éternellement avec vous: ce consolateur, c'est l'esprit de vérité qui sera et demeurera en vous; c'est cet esprit qui vous instruira et vous rappellera tout ce que je vous ai dit." C'est donc le même esprit de vérité qui s'exprime encore aujourd'hui par la bouche des Pasteurs, comme il s'exprimait autrefois par la bouche des Apôtres, puisqu'il doit demeurer éternellement avec l'Eglise. Elle ne peut donc, en aucun temps, enseigner l'erreur; autrement il faudrait dire que l'Esprit de vérité s'est retiré d'elle, que les portes de l'enfer, c'est-à-dire les fausses doctrines, ont prévalu; que les promesses de Jésus-Christ sont restées sans effet: ce que l'on ne peut avancer sans blasphème.

Et si l'enseignement de l'Eglise est la voie qui conduit le plus sûrement à la connaissance de la vérité, ne pouvons-nous pas ajouter que c'est en même temps la voie la plus commode à suivre? "Le Sauveur, dit saint Jérôme, a voulu que l'Eglise des Apôtres et des Evangélistes, des Pasteurs et des Docteurs, pour travailler à l'édification du corps mystique de Jésus-Christ, jusqu'à ce que nous soyons tous parvenus à l'unité d'une même foi, à une même connaissance du Fils de Dieu, et que nous ne soyons plus flottants comme des enfants, ne nous laissant plus emporter à tout vent de doctrine par la malice des hommes et par l'audace qu'ils ont à nous envelopper dans l'erreur." C'est à ce corps des pasteurs qu'a été confié le soin de diriger les fidèles dans le sentier de la vérité, de les maintenir dans l'unité de foi; c'est là le but de leur institution: il leur suffit de les écouter et de les suivre pour n'être pas exposés à s'égarer au milieu des nombreux systèmes qui tendent à diviser les esprits. Venez à nous, dit un prélat sage; chez nous se trouve la vérité. Non, dit un second, c'est nous qui possédons la vraie doctrine du Christ; nous avons le secret de rendre les hommes meilleurs en même temps que plus heureux. Celui-ci étale de brillantes théories, celui-là ses œuvres de bienfaisance; l'un fait valoir l'austérité de ses principes, l'autre la douceur de sa morale. Incertain irrésolu, le fidèle hésite un moment entre ces différents docteurs, sans savoir auquel il doit donner la préférence. Mais il regarde, il écoute celui qui représente l'Evêque; ses doutes sont éclaircis; celui qui lui parle est

pour lui un guide sûr, parce qu'il est comme l'organe de l'Eglise, qui ne se trompe jamais. Tout faillible qu'il est personnellement, il participe en quelque sorte à l'infailibilité de l'Eglise, car il est uni à son Evêque, qui est lui-même en communion avec les autres Evêques, et, principalement avec le Souverain Pontife qui occupe la chaire de Pierre, cette chaire où l'erreur ne peut jamais s'asseoir.

En vain le schisme et l'hérésie cherchent à séduire les âmes en se disant l'Eglise de Jésus-Christ: le vrai fidèle ne se laisse pas surprendre. Au milieu de ces divers édifices de construction plus ou moins récente, et tous bâtis par la main des hommes, ils distingueront toujours le véritable, le seul qui ait élevé le divin architecte. Aura-t-il besoin d'examiner les différentes doctrines, de consulter leur degré de conformité ou d'opposition avec l'Evangile? Non, ses lumières seraient plusieurs fois en défaut. Le Seigneur lui a donné un moyen plus simple. Qu'il regarde la pierre fondamentale, en se souvenant de ces paroles du Sauveur: "Tu es Pierre, et sur cette pierre je bâtirai mon Eglise. Là où est Pierre, là est l'Eglise; là, par conséquent, est Jésus-Christ, qui a promis d'être toujours avec elle. Toute société qui ne s'appuie pas sur Pierre ne repose pas sur Jésus-Christ. Qu'importe que sa doctrine soit brillante, que son chef ait un nom célèbre, que ses adeptes soient nombreux. La vérité n'est pas là. A toutes les questions qui lui sont faites, le chrétien répond avec saint Jérôme: "De toutes les doctrines que vous me vantez, s'il en est une qu'approuve l'Eglise, c'est celle-là que j'adopte; de tous les génies dont vous me citez les noms, s'il en est un qui soit uni au siège de Pierre, c'est à celui-là que je m'associe. C'est à l'Eglise romaine que je m'attache d'une manière inséparable; car je sais que celui qui mange l'agneau hors de cette maison est un profane; je sais que celui qui ne demeure pas dans cette arche doit périr au temps du déluge." Il n'est donc pas besoin de lumières extraordinaires, d'études spéciales, de recherches pénibles, d'examen approfondi, pour découvrir les vérités de la foi: il suffit de s'en rapporter à l'Eglise, qui est, suivant l'Apôtre, la colonne et le muronnement, au milieu des ténèbres, sous un ciel obscur et sans étoiles, tend néanmoins directement vers son but, guidé qu'il est par sa boussole; de même aussi, guidé par son curé qui dirige son Evêque, et qui lui-même est dirigé par le chef de l'Eglise, le fidèle va droit à la vérité à travers le dédale des opinions humaines; et là où sa faible raison aurait sombré, l'Eglise le fait voguer à pleines voiles et arriver heureusement au rivage.

Les Evêques, après avoir ainsi représenté les avantages de s'attacher à l'enseignement de l'Eglise, enseignement si respectable par son caractère d'antiquité et d'universalité, reposant en outre sur les promesses les plus formelles d'infailibilité de la part du divin Fondateur, et mettant le fidèle à l'abri de tout danger de schisme et d'hérésie, et cela par la voie la plus facile, parlent de la stabilité de la pierre fondamentale sur laquelle Jésus-Christ a voulu associer son Eglise et relève comme suit les prérogatives du Pape et du Saint-Siège apostolique:—

Eh! faisant reposer son Eglise sur un fondement unique, le Sauveur n'a pas en seulement en vue de la maintenir dans l'unité de foi, il a voulu aussi la rendre stable à jamais; c'est pourquoi il a communiqué à la pierre fondamentale une telle solidité, que toutes les puissances, tous les efforts de l'enfer ne pourraient prévaloir contre elle. Si le fondement s'ébranle, l'édifice ne peut que s'écrouler. Mais, en vertu de la divine promesse, l'Eglise, fondée sur la chaire apostolique, ressemble à cette maison construite par le sage, laquelle bra-

ve impunément la pluie, l'inondation, la tempête, parce qu'elle est bâtie sur la pierre. L'établissement d'une Eglise destinée à propager, à défendre, à perpétuer le royaume de Dieu, devant nécessairement exciter le courroux infernal; le prince des ténèbres devait s'armer pour renverser un édifice qui s'élevait comme une forteresse redoutable, contre sa puissance. "Simon, Simon, dit le Seigneur, Satan a désiré vous cribler tous comme on cribble le froment, mais moi j'ai prié pour toi, afin que ta foi ne défaille point. Je me suis fait ton soutien, ton appui; sois à ton tour l'appui, le soutien de tes frères; c'est en toi qu'ils doivent puiser la fermeté que tu tiens de moi. Pourquoi, dans cette circonstance, le Sauveur ne prie-t-il pas pour tous, nos très chers Frères? Le danger n'était-il pas commun à tous les apôtres? N'avaient-ils pas tous également besoin de la protection divine, puisque Satan voulait les cribler tous? Pourquoi le Seigneur prend-il un soin spécial de Pierre? Pourquoi prie-t-il exclusivement pour le maintien de sa foi? Parce que, ne formant tous qu'un seul corps, l'état des membres et du corps entier était assuré, si le chef était invincible; et chacun des membres ne devait se croire en sûreté qu'autant qu'il serait uni à ce chef, contre la foi duquel l'enfer ne peut rien. Jésus-Christ a prié pour le prince de l'Eglise, et l'efficacité de cette prière a obtenu pour lui une foi constante, inébranlable, capable d'assumer, non-seulement les fidèles, mais les apôtres, les pasteurs du troupeau, et de les empêcher d'être les victimes de Satan. Maintenant, que la foi soit menacée, ébranlée même sur quelque point du globe, les fidèles de ces contrées n'ont rien à craindre, s'ils s'appuient fortement sur celui pour lequel Jésus-Christ a prié, s'ils se retranchent derrière ce siège où la foi ne peut éprouver d'atteinte. Quo l'ennemi rassemble toutes ses cohortes contre l'Eglise ainsi constituée; qu'il attaque le divin fondement sur lequel elle repose; qu'il renverse le Pontife, qu'il le traîne en exil, qu'il le charge de fers; non-seulement il ne prévaut jamais, Jésus-Christ, la chaire de Pierre n'en souffrira pas plus que le rocher qui voit, au milieu d'une mer en furie, les vagues se briser contre ses flancs et retomber en écume, sans avoir produit d'autre effet que de le purifier, ou peut-être d'enlever quelques fragments déjà détachés et débris. C'est pourquoi saint Jérôme disait: "L'Eglise, fondée sur la pierre, ne peut être ébranlée par la tempête, ni renversée par les vents ou les orages." saint Hilaire: "Le caractère propre de l'Eglise, c'est de vaincre toutes les fois qu'elle est attaquée;" saint Jean-Chrysostôme: "L'Eglise est plus forte que le ciel, puisque le ciel et la terre passeront, tandis que les paroles divines ne passeront pas, et que parmi ces paroles se trouvent celles-ci: Tu es Pierre, et sur cette pierre je bâtirai mon Eglise; et les portes de l'enfer ne prévaudront point contre elle. Si cette parole vous paraît suspecte, ajoutez le saint Docteur, croyez du moins les faits."

Consultez, nos très chers Frères, les annales de l'histoire; cherchez dans quels lieux de la terre le dépôt de la foi s'est conservé toujours intact: vous verrez que c'est dans les églises qui se sont tenues le plus fermement unies au Saint-Siège; que si le schisme et l'hérésie sont trop souvent parvenues à ravir quelques dévoués, c'est parmi ceux qui affectaient une sorte d'opposition à la Mère-Eglise, ou qui n'y tenaient que par des liens simulés. Considérez le Saint-Siège lui-même, vous le verrez, bien que souvent arrosé du sang de ses Pontifes, triompher tour-à-tour de

la fureur des persécutions, des assauts de l'hérésie, de l'invasion des Barbares, des entreprises de puissances temporelles, des séditions et des mouvements populaires; vous le verrez, consolidé en quelque sorte par ces différentes agressions, vérifier, dans tous les temps, cette parole du Sauveur: "Celui qui se hausse contre cette pierre s'y brise, et celui sur lequel elle tombe en est écrasé."

Pierre n'est pas seulement un fondement solide, qui doit soutenir l'Eglise de Jésus-Christ; un rempart inexpugnable, qui doit la défendre contre les assauts de l'ennemi; c'est aussi un pasteur à qui le Souverain Maître a confié tous ses pouvoirs, afin qu'il puisse diriger et gouverner son troupeau, l'amener et l'introduire dans le céleste bercail. C'est pour cela que lui ont été remises les clefs du royaume des cieux, c'est-à-dire la suprême autorité, la souveraine puissance; c'est pour cela qu'il lui a été dit: "Tout ce que tu lieras sur la terre sera lié dans le ciel, et tout ce que tu délieras sur la terre sera délié dans le ciel." c'est à dire: Tu exerceras la souveraine juridiction; nul ne pourra se soustraire à tes jugements; tout sera soumis à ton pouvoir, même tes frères, les collégues dans l'Apostolat. Et, pour confirmation de cette prérogative, le Seigneur, après avoir prorogué le son apôtre la confession de son amour, comme il avait déjà prorogué celle de sa foi, l'établit Pasteur suprême de toute son Eglise. "Pais mes agneaux, lui dit-il, pais mes brebis;" dirige et gouverne tout mon troupeau, les pécards et les mères, les peuples et les rois, les fidèles et les pasteurs. "Ceux-ci, dit Bossuet, pasteurs à l'égard des peuples, brebis à l'égard de Pierre, venaient en lui le représentant, le vicaire, la personne visible de Jésus-Christ." Pais mes agneaux, pais mes brebis: ces paroles signifient, en d'autres termes, que Jésus-Christ sur la terre pour réunir tous les hommes dans le cercle d'une même foi, dans les liens d'une même charité; que ceux qui soient les lois qui les régissent, les mœurs qui les distinguent, les barrières qui les séparent, les jaloux obstacles nations qu'une seule famille, que je veux réunir dans le ciel, et à laquelle vous, mon représentant, vous tiendrez lieu de père, tant qu'elle habitera ce monde, séjour de son pèlerinage. Ce sont mes enfants: je vous les recommande; prenez-en soin, comme s'ils étaient les vôtres; nourrissez-les du pain de la saine doctrine; donnez-leur des guides sûrs et fidèles, qui les dirigent dans les voies de la justice et de la vertu, qui les forment pour le ciel; où je les attends; couvrez-les de votre protection paternelle; défendez leurs âmes contre toute espèce d'attaque, aimez-les comme je les aime; et, s'il le faut, soyez prêt à sacrifier pour eux votre vie, comme j'ai moi-même sacrifié la mienne. Que votre cœur se dilate; qu'il devienne aussi vaste que l'univers; car partout où il y a des hommes, je veux trouver des enfants que je devrai à votre zèle et à vos soins. Investi de la grande charge pastorale, Pierre, avec tous ses héritiers, est devenu le père de la famille chrétienne; de là ce beau nom de Pape, qui lui est donné aujourd'hui dans toutes les parties du monde, et qui n'a pas d'autres significations que celle de père.

Enfants dociles du Pasteur des âmes, nos très chers Frères, nous aimons à tourner nos regards vers celui à qui Jésus-Christ nous a confiés; et de même que des enfants redisent avec une sorte de fierté, les titres de leur père, la fortune dont il jouit, les marques de distinction qui le décorent, les honneurs qui lui sont rendus, de même, aussi, nous redisons

FEUILLETON.

UNE COURSE DE TAUREAUX

SEVILLE.

L'Amphithéâtre de Séville, le plus grand d'Espagne, pourra bientôt contenir 20,000 spectateurs; il rappelle, par la disposition, ceux de Pompéïa, de Pouzzoles et de Nîmes avec cette différence que sa forme est entièrement circulaire. C'est là que se porte avec fureur la population dès qu'un combat a été annoncé; on se presse, on s'étouffe pour trouver place; mais, une fois les jardins de pierre garnis, le peuple devient souverain de l'arène et s'y fait obéir en maître; l'autorité elle-même étudie ses plus bizarres caprices pour les satisfaire. Malheur à l'étranger dont le langage, le vêtement, la tenue, frappe un de ces regards qui courent partout après le bruit! En un clin-oil le mot d'ordre est donné: une immense clameur s'élève comme la tempête, régulière dans sa spontanéité, effrayante par son énergie, menaçante et absolue dans son langage: il faut que ces gants disparaissent, que cette cravate soit changée, que ces lunettes rentrent dans leur étui. La victime voudrait en vain résister, montrer la dignité du droit et l'impassibilité du courage; si elle ne se conforme pas aux injonctions des tyrans de la rue, la gendarmerie viendra la priver de sé-

loigner parce qu'on ne répond pas ses excès ou se porterait une aveugle colère. Moyennant cette satisfaction, l'orage s'apaise, l'ordre se rétablit, le jeu va commencer.

A droite de l'amphithéâtre, s'ouvre subitement une porte à large battants: un agnellet à cheval, enveloppé dans un ample manteau de cérémonie et la tête couverte d'une toque élégante, s'avance au milieu de quatre officiers du cirque à pied, traverse l'arène dans toute son étendue et s'arrête au pied de la loge des princes s'ils sont présents, du capitaine-général s'ils sont absents: il se découvre avec respect, ses officiers mettent d'un œil en terre, il demande la permission d'ouvrir le combat. Ce moment est d'une solennité très-grande, c'est le beau moment par excellence; ce respect pour l'autorité publique, ce concours innombrable, ces milliers de visages tournés vers le même centre, dans une attitude silencieuse, ne manquent jamais de frapper l'étranger. Pour signe de consentement, le président de jeux jette la clef des taureaux; on le salue de nouveau, et le cortège se remet en marche vers l'autre extrémité, où se trouvent enfermés les fiévreux animaux ordinairement au nombre de huit. Pendant ce temps, de nouveaux personnages ont surgi, au son d'une marche militaire, et de fanfares joyeuses: habillé avec magnificence, et bon goût, chacun dans sa couleur préférée, les gourdors et les picadors viennent à leur tour implorer humblement la faveur des princes, enou en terre et chapeau à la main. Après l'avoir obtenu, ils rendent les mêmes devoirs

à la députation provinciale en traversant ainsi l'arène. Les toradors sont à pied, munis seulement d'un manteau carlate; les picadors, au contraire, se tiennent à cheval et sont armés d'une lance. Chacun se met en place, c'est-à-dire que tous ces hommes s'échelonnent le long des barrières. Tout à coup la porte s'ouvre, et le superbe roi de la fête, le taureau s'élançant, majestueux et terrible: il est regn par les acclamations de la foule. Son premier mouvement est un regard d'étonnement qu'il promène avec rapidité autour de lui; le second, de courir tête baissée sur le premier ennemi qu'il rencontre. La lutte est engagée. Harcelé de toutes parts, il a beau poursuivre le plus hardi de ses adversaires, un manteau déronlé à temps devant ses yeux le distrait et le dérouté; il se jette sur la cavalier voisin: un coup de lance le repousse. Alors c'est de la fureur: il bondit comme un chevreuil, court comme un insensé, ou bien s'arrête et il fait voler la poussière au-dessus de sa tête et se bat les flancs avec dépit.

Le combat cesse pour faire place à une savante boucherie. L'homme, aidé de la raison qui lui donne un avantage inappréciable sur le taureau, va déployer toutes ses ressources pour abuser de la colère de l'insaisissable animal; s'il est poursuivi, il se réfugiera derrière une infranchissable barrière, tandis que le taureau n'a pas de retraite; ils se mettent plus de dix contre lui. Où est la noblesse d'une telle attaque? j'avoue que, malgré l'enthousiasme espagnol, je ne la comprends pas. Ceci n'est encore que le prélude. Un coup de

trompette se fait entendre, les banderilleros paraissent: après avoir étourdi le taureau par quelques manœuvres habiles, ils saisissent adroitement le moment pour le percer entre les cornes de dards acérés qui s'enfoncent en frémissant dans sa chair; en un instant il est couvert de sang; les acclamations tiennent de la frénésie. Si, après cela l'animal n'a pas atteint le paroxysme de la rage, d'autres dards remplis de poudre lui sont lancés, échant dans ses plaies béantes, le labourant dans tous les sens; je tremblais d'indignation; les Andaloux n'ont pas de plus doux volupté; ils expriment à cette vue une joie aussi bruyante que barbare. Mais déjà le taureau ne se possédait plus; il mugit, bondit, gratte la terre; ses cornes aiguissées entre dans les entailles, dans les côtes, dans le noiraud des malheureux chevaux qu'elles mettent en pièces; il n'importe, le picador se relève, remonte sur son coursier déchiré dont on a bandé les yeux et dont les entrailles palpitantes balaient après lui l'arène; au besoin, on coupe ses entrailles, et la cavité qu'elles remplissent sera bouchée d'éponges, jusqu'à ce que le pauvre serviteur, dont les longs services sont ainsi récompensés, tombe épuisé sur le sable et expire d'un atroce délire. On immole ainsi vingt, trente chevaux par course. L'Espagne, en le voyant tomber, n'auro pas un mouvement de compassion; le plus grand nombre rient et plaisantent... je ne l'ai jamais cru si je n'avais vu, et c'est à peine si j'ai pu en croire mes yeux eux-mêmes. Nos idées françaises sont trop gênées

reuses pour adopter de telles images; notre indignation éclaterait à ce spectacle; ici il faut la retenir avec soin.

Quelques fois des jeux gracieux se mêlent à ce combat: des hommes, affrontant le péril, plument dans leurs agressions les poses les plus théâtrales, jouent avec l'ennemi qu'ils ont déchainé, s'effacent rapidement devant la corne qui les ailleure, et recueillent pour récompense les bravos infinis de la multitude. Il arrive à quelques-uns de payer de la mort cette audacieuse agilité: on applaudit le taureau: "Bravo el toro! Bravo! mille fois bravo!" La vie d'un homme n'est rien; ce qui est essentiel, c'est que ce peuple s'amuse... Quel amusement! grand Dieu! et que je comprends bien le saint Pape Pie V excommuniant qui comme y assistait! Il est vrai que Grégoire XIII a levé la sentence sur les représentations de la course, se plaignant que l'Espagne est ingouvernable sans ses boucheries bien aimées. Ce spectacle n'en est pas moins horrible. Dans toute lutte il doit y avoir un vainqueur et un vaincu, la valeur décide pour l'une de parties: ici le taureau, brave ou lâche, enclou ou paisible, héros du cirque ou honte de sa race, est invariablement destiné à périr. A un second coup de trompette, un homme armé d'une épée est aux pieds des princes: "Madamo, dit-il à l'infante en flechissant le genou, permettez que j'aie donner la mort au monstre; si je succombe, je me réjouis de mourir sous les yeux de V. A. R. pour servir à ses plaisirs..." N'est-ce pas la parole du Colisée: "Cæsar, morietur te salu-

avec complaisance les prérogatives que notre Père commun a reçues de Dieu même, parce que la gloire d'un père rayonne sur tous ses enfants.

Ici les Pères du Concile énumèrent plusieurs de ces prérogatives d'après St. Chrysostôme, St. Bernard; et après en être venus à cette conclusion, qu'à lui seul appartient le droit et le soin d'instruire et d'élever dans toutes les parties du monde les Evêques qui doivent, sous sa direction, conduire une portion de l'Eglise; à lui de les accablés de sa bonté, de les reprendre s'ils s'écartent de la droiture; à lui de les déposer si par malheur ils prévalent; à lui seul le droit et le soin d'élever de toutes les contrées de la terre et de réunir en Concile les Pasteurs, qui viennent témoigner de la foi commune de toutes les Eglises, signaler et proscrire les opinions nouvelles, qui s'en écartent, et conférer ensemble sur la direction à donner au troupeau de Jésus-Christ; à lui seul d'approuver, de confirmer, ou même de changer et d'annuler, ses décisions. A lui enfin tous les pouvoirs de Jésus-Christ sur la terre, puisque c'est son autorité qu'il exerce, sa personne qu'il représente; il observe que toutes ces prérogatives lui sont accordées dans l'unité et de la même manière, et qu'il ne peut plus facilement dans leur foi et par conséquent plus sûrement au terme de leurs espérances; puis ils terminent ainsi:—

Tenons-nous donc étroitement serrés, nous très chers Frères, autour de cette chaire apostolique; entourons-la de notre vénération et de notre amour; qu'il y ait entre elle et nous l'union intime qui existe entre la tête et les membres; et les promesses qui lui ont été faites s'étendront jusque sur chacun de nous. Quelle que soit la violence des orages et des tempêtes qui grondent autour de nous, nous n'avons rien à craindre; nous reposerons paisiblement dans le calme de la foi, parce que nous serons assis sur la pierre inébranlable.

Sera notre présente Lettre Pastorale lue dans toutes les églises et chapelles de la province de Reims, le premier ou le second dimanche qui en suivra la réception.

Donné à Reims, le 15 juin 1850.

- † THOMAS, Archevêque de Reims,
† MARI-JOSEPH, Evêque de Châlons,
† JOSEPH-ARIAND, Evêque de Beauvais,
† PAUL-ARIAND, Evêque de Soissons,
† ANTOINE, Evêque d'Amiens.

MELANGES RELIGIEUX.

MONTREAL, MARDI, 9 OCTOBRE 1850.

Les journaux de Québec, qui nous sont arrivés trop tard, ce matin, pour que nous puissions en faire de longs extraits, nous apprennent que les funérailles de Sa Grâce l'Archevêque de Québec ont été célébrées avec la pompe la plus imposante. Mgr. Turgeon devait prendre possession du siège aujourd'hui à 2 heures.

Notre biographique sur Sa Grâce Monseigneur l'Archevêque de Québec.

Le diocèse de Québec a à déplorer la perte de son premier archevêque. Mgr. JOSEPH SIGNEUR, décédé à l'Archevêché, le 3 du courant, vers 11 heures, A. M.

Il y a bientôt dix-huit ans... les portes de la cathédrale de Québec s'ouvraient devant le vénérable défunt, qui, comme évêque titulaire, faisait son entrée solennelle dans l'église-mère de son diocèse. Reçu et complimenter au bas de la nef, par M. Ch. F. Baillargon, alors curé de Québec, Mgr. Signeur répondit brièvement et dignement; puis, se tournant vers l'enceinte où se pressait une foule compacte de ses anciens paroissiens, il désigna avec émotion la chapelle où il avait été baptisé, les degrés sur lesquels il s'était agenouillé pour faire sa première communion. Le sanctuaire où il avait reçu les ordres sacrés du sous-diaconat et du diaconat, l'autel sur lequel il avait maintes fois célébré les saints mystères, la chaire du haut de laquelle il avait si souvent annoncé les vérités de l'évangile, et enfin la lieu où reposaient ses prédécesseurs immédiats, et où il espérait un jour reposer lui-même.

Les principaux événements de sa vie se rattachent, en effet, à cette antique et vénérable église où il avait siégé comme curé, et où il entra comme évêque.

Sur les registres de la paroisse de Notre-Dame de Québec, nous lisons: que le 9 novembre, M. D. A. Hubert baptisa Joseph, né la veille, du légitime mariage de François Signeur et de Marguerite Vallée. Son père appartenait à une honnête famille bourgeoise de Bordeaux, où un de ses neveux, le R. P. Goulet, cousin-germain de l'archevêque de Québec, s'est acquis une réputation méritée, comme prédicateur. Propriétaire et capitaine d'une goélette, M. François Signeur passa la plus grande partie de sa vie dans des voyages de long cours, de sorte que l'éducation du jeune Joseph fut entièrement confiée à sa mère. Cette pieuse et respectable dame se donna à la tâche qui lui était imposée; elle veillait avec une attention constante, sur la santé, et sur les mœurs de son enfant; que la providence lui eût conservé de sa nombreuse famille. Doué de talents, et appliqué au travail, M. Signeur se distingua dans le cours de ses études, qu'il fit au séminaire de Québec. Il y acquit surtout une grande facilité à écrire la langue latine, et des connaissances étendues en histoire et en littérature.

Jouissant d'un extérieur agréable et des avantages d'une instruction supérieure, il pouvait, à la fin de ses études, espérer de réussir dans le monde; mais déjà ses propres réflexions et les leçons de sa pieuse mère lui avaient fait comprendre le néant des prospérités humaines. Il se voua donc à l'état ecclésiastique dans lequel il entra, le 24 août 1795. Pendant plusieurs années, il professa les Belles-Lettres, au séminaire de Québec, et occupa parmi ses disciples des hommes qui depuis ont occupé un rang distingué dans la société. Dans la liste de ses élèves, l'on remarque les noms de M. Parant, ancien Supérieur du séminaire de Québec; de Messieurs Kelly et Gagnon, vicaires-généraux; de M. de la Roche, de M. de L. J. Papineau, orateur de la chambre d'assemblée du Bas-Canada.

Ordonné prêtre, à Longueuil, le 28 mai 1802, M. Signeur fut d'abord vicaire à Chambly; puis à Longueuil où Mgr. Dequoy était alors curé. Le 1er octobre 1804, il fut nommé à la cure de Saint-Constant; et le 1er octobre 1805, à celle de Saint-Marie de Monnoir, avec charge de visiter les catholiques des environs de la baie de Missisquoi. Il exerça avec zèle les fonctions de missionnaire, visitant fréquemment, non seulement les Canadiens répandus sur les bords du fleuve, mais encore ceux que les troubles de 1775 avaient forcés de s'expatrier, et de s'établir sur les bords du lac Champlain, dans l'état de New-York. Pendant ses dernières années, M. Signeur racontait avec plaisir les incidents de ses voyages, qu'il faisait presque toujours par eau; dans ces occasions il conduisait lui-même sa chaloupe, dont il était, par-dessus le pilote et l'unique matelot, comment formée; elle n'avait pas encore de curé résident; elle n'avait ni d'église; sa chapelle ne possédait pas même ce qui était nécessaire pour la dignité du culte. Le premier soin du nouveau curé fut de procurer les choses requises pour célébrer convenablement les saints mystères. Après avoir sondé les dispositions de ses paroissiens, il entreprit de remplacer l'humble chapelle, par une église assez grande pour contenir la population croissante de Sainte-Marie.

Persone n'ignore les difficultés sans nombre, qui surgissent de tous côtés, lorsqu'il s'agit, dans nos paroisses, de construire, à frais communs, quelque édifice public. Néanmoins, par sa douceur, par sa prudence et par sa libéralité, M. Signeur réussit si bien à réunir les esprits, qu'en peu d'années Sainte-Marie de Monnoir possédait une belle église regardée pendant longtemps comme la merveille de campagnes du diocèse de Montréal.

Tout en surveillant la construction de son église, M. Signeur remplissait fidèlement les devoirs plus importants d'un pasteur. Il travaillait si activement et si efficacement à l'instruction et à la moralisation de ses ouailles, que bientôt sa paroisse devint remarquable par l'ordre et la piété qui y régnaient. Ainsi sa mémoire est jusqu'à ce jour restée en vénération parmi ses anciens paroissiens, qui, après qu'il se fut séparé d'eux, dans mainte occasion, sont venus lui témoigner leur recon-

naissance, et chercher auprès de lui des conseils et des consolations.

Le 16 novembre 1814, M. Signeur est appelé à la cure de Québec. La fabrique de Québec était endettée, ses revenus ne suffisant pas depuis plusieurs années à faire face aux dépenses. A l'intérieur, la cathédrale ressemblait aux plus misérables églises de campagne. Des bancs vieux, sales et noircis; des planches à demi pourries; au lieu de voûte, un plafond en bois qui donnait libre passage à la pluie et à la neige, une sacristie très étroite; des ornements tombant de vétusté; voilà ce qui frappa les yeux du curé de Québec, lorsqu'il visita son église. Pour mettre les choses dans un meilleur état, il comprit qu'il fallait de l'ordre et de l'économie; il possédait l'un et l'autre, et il sut si bien profiter de ces deux dons que, lorsqu'il abandonna la cure de Québec, il laissa à son successeur, une église toute rénovée et ornée de vastes et commodités sacristies, un vestiaire abondamment fourni, et, malgré de nombreuses dépenses, un état financier tout-à-fait prospère.

Comme pasteur, M. Signeur avait déjà fait ses preuves; à Québec, il se montra zélé à remplir les fonctions de curé, comme il l'avait été à Sainte-Marie. Il fit à plusieurs reprises la visite de sa paroisse; il connaissait presque toutes les familles qui habitaient dans l'étendue de sa desserte, et pour voyer à leurs besoins spirituels. S'attachait surtout à former les jeunes gens pour la première communion, et à les suivre, à les diriger pendant les années qui suivent cet acte religieux. C'était là son talent propre, sa vocation particulière. Dans les catéchismes, il avait le don d'intéresser les enfants, de se faire comprendre d'eux, de leur inspirer le goût et la pratique de la vertu. Lorsqu'ils avaient cessé d'assister à ces instructions, il continuait à s'occuper d'eux; il profitait de toutes les occasions pour leur donner des avis, et pour les prémunir contre les dangers du monde. Aussi un grand nombre de citoyens de Québec se rappellent, avec reconnaissance, les avertissements, les leçons, les encouragements que dans leurs jeunes années ils ont reçus de leur charitable curé.

L'illustre évêque Plessis mourut, le 4 décembre 1825; Monseigneur Panet, qui lui succédait sur le siège de Québec, jeta les yeux sur M. Signeur, et le destina à être son coadjuteur. Ce choix fut proclamé le 17 décembre 1825; les bulles du nouveau prélat reçues par lui le 17 mars 1827; et le 20 mai de la même année, il fut consacré dans la cathédrale de Québec, sous le titre d'Evêque de Bassala, in partibus infidelium.

Malgré sa nouvelle dignité, il continua d'agir comme curé de Québec, jusqu'au premier octobre 1831. Du 13 octobre 1832, il fut nommé administrateur du diocèse de Québec. Le 14 février 1833, par la mort de Mgr. Panet, il fut élu Evêque de Québec. Le 12 juillet 1834, le saint-père Pie IX (Géorgios XVI) déclara que le diocèse de Québec comprenait les possessions britanniques dans l'Amérique du Nord, érigea le siège de Québec en Archevêché, et nomma Mgr. Signeur premier Archevêque de Québec. En conséquence de cette nomination, le pape lui fit envoyer par le souverain Pontife, et lui était remis dans sa cathédrale, le 24 novembre de la même année.

Cinq ans après, le vénérable Archevêque se déterminait à résigner le fardeau, qui depuis 16 ans pesait sur ses épaules. Déjà il avait commencé la 4e visite de son immense diocèse, mais si son courage se soutenait, ses forces s'abandonnaient. Sa tête avait blanchi sous les années, les infirmités de la vieillesse arrivaient; deux attaques de paralysie avaient inspiré de sérieuses craintes pour ses jours. Avant d'aller rendre compte de son administration au juge suprême, il voulut se recueillir en lui-même, libre des inquiétudes et des charges de l'épiscopat. Au mois de novembre 1849, après en avoir obtenu la permission du Souverain Pontife, il remit l'administration de l'Archevêché de Québec, à son digne coadjuteur, Mgr. l'Evêque de Sydney.

Retenu à la vie paisible, qu'il désirait depuis longtemps, il ne s'occupait plus qu'à se préparer au grand voyage de l'éternité. Sa conscience avait toujours été si délicatement

avait rempli si soigneusement ses obligations de chrétien et d'évêque, qu'il semblait aux yeux ordinaires avoir peu à redouter les jugements de Dieu. Rempli de foi et d'humilité, il ne pensait pas ainsi. Il redoublait de vigilance sur lui-même, et éclairait ceux qui l'approchaient par son exactitude à remplir toutes les pratiques de piété, recommandées aux ecclésiastiques. Pendant la retraite ecclésiastique donnée dans le cours du mois dernier, il se fit un devoir malgré son âge et ses infirmités, d'assister à tous les exercices avec la plus scrupuleuse ponctualité. Oh! il était beau de voir ce respectable vieillard obéissant au premier son de la cloche, se traîner, péniblement vers la chapelle, pour s'y confondre dans les rangs de ses frères. Semblant dès lors pressentir sa fin prochaine, il ne voulait rien perdre de ce qui pouvait servir à l'y préparer.

La douceur et la charité qui n'avaient cessé d'être ses vertus favorites, dans ses dernières années brillèrent en lui avec un nouvel éclat. Son oreille était offensée des moindres allusions défavorables au prochain. Ingénieux à excuser ceux qui l'offensaient, il était toujours prêt à leur pardonner. S'il recevait le plus léger service, il prenait toutes les occasions d'en témoigner sa reconnaissance. Avant d'adresser un reproche mérité, ou une parole dure il n'avait de paix que lorsqu'il pouvait vicier la blessure par des mots bienveillants, ou par quelque attention délicate.

Etant aussi bien préparé, la mort ne pouvait l'effrayer. Aussi parlait-il de sa fin avec le plus grand sang froid. Depuis quelque temps sa santé paraissait meilleure, et faisait concevoir à son clergé l'espoir de le posséder encore plusieurs années. Mardi, le 1er octobre, matin, il vint de recevoir des lettres du séminaire de Nicolet, l'objet de sa sollicitude et de ses affections; son cœur paraissait tout réjouir des nouvelles reçues. Vers 10 heures, il adressa au directeur de cet établissement une réponse, dans laquelle, il donnait des avis paternels à ses chers enfants. La première partie de cette lettre est tracée avec la main ferme et régulière de ses meilleures années; les dernières lignes manquent de netteté. Interrompu, au milieu d'une phrase, par l'arrivée d'un de ses frères, il conversa quelques instants avec lui, se leva pour sonner, et rebomba frappé de paralysie. Transporté sur un sofa, il est immédiatement entouré de tous les soins que requiert sa douloureuse situation. Les secours de la médecine sont impuissants à le raviver; pendant la nuit suivante, la maladie a fait de tels progrès, que Mgr. l'Evêque de Sydney croit prudent de lui administrer le sacrement d'Extrême-Onction. Après avoir langué pendant deux jours, dans un état presque complet d'insensibilité, le vénérable Archevêque, environné de ses frères, expira doucement, à 11 heures du matin, le jeudi, trois octobre. Exposé dans la chapelle de l'Archevêché, les restes mortels de Sa Grâce furent exposés à la vue de tous ces renouvelles d'ecclésiastiques et de laïques, désireux de contempler une dernière fois les traits inanimés de leur bien-aimé pasteur.

Nous avons mentionné deux qualités caractéristiques de Monseigneur Signeur, la douceur et la charité; nous aurions dû y joindre le désir de répandre l'instruction parmi ses compatriotes. L'instruction du peuple trouva en lui un constant protecteur. Il l'encouragea puissamment, en fondant et en dotant des écoles élémentaires; il les visitait assidûment et distribuait de sa main des récompenses aux élèves remarquables par leur bonne conduite ou leur application. Les citoyens du Cap-Blanc ne sauraient oublier les sacrifices qu'il a faits, pour procurer une éducation morale et religieuse aux nombreux enfants de ce quartier. L'institution des frères des écoles chrétiennes à Québec et le convent de Saint-Roch ont aussi reçu des gages de sa bienveillante protection. Il distribuait annuellement des sommes considérables, pour payer la pension d'élèves peu favorisés de la fortune. Lorsqu'il n'était pas nécessaire de taxer sa bourse pour cet objet, par ses paroles il encourageait les parents aisés à faire donner à leurs enfants une instruction supérieure. Dans sa paroisse de Sainte-Marie, il décida par ses exhortati-

ons, plusieurs respectables pères de famille, à placer leurs fils au collège de Montréal, et eut ainsi le bonheur de procurer au séminaire de Québec son élève supérieur actuel. Mais le plus beau monument de son zèle pour l'éducation est le séminaire de Nicolet. Au moyen des fonds procurés par une contribution du clergé, par la libéralité de feu Monseigneur Panet, et par ses propres offrandes, il fit construire le magnifique édifice qui consacrera le nom de Signeur comme celui d'un des plus distingués protecteurs des lettres en Canada.

P. S.—Mgr. Signeur appartenait à la société des frères messes, à la Caisse Ecclésiastique de Saint-Michel, et à la congrégation du Petit Séminaire de Québec.

Requiescat in pace.

Nouveau Collège Ste. Marie.

Dimanche dernier, à 4 h. P. M., eut lieu la bénédiction de la pierre angulaire du Collège que les RR. PP. Jésuites érigent maintenant en cette ville, sous le nom de Collège Ste. Marie.—M. Billandelle, Supérieur du Séminaire de St. Sulpice, présida la cérémonie, accompagné du R. P. Marin, Supérieur des Jésuites, des Professeurs du Collège, des Rév. A. Tanteau, V. G. et Jos. LaRocque, de l'Evêché de Montréal, et des RR. PP. Honoré et Bernard, de la Congrégation des Oblats. Une foule nombreuse, parmi laquelle on distinguait un bon nombre des premiers citoyens de Montréal, prit part à la cérémonie. M. le Supérieur du Sém. St. Sulpice et M. O'Brien, de la même Compagnie, adressèrent la parole, le premier en français, le second en anglais, et tous deux d'une manière aussi remarquable d'ailleurs, que pleine des témoignages les plus honorables en faveur de la haute capacité, du zèle et du dévouement des respectables instituteurs de la Compagnie de Jésus.—La collecte, nous dit-on, a été aussi abondante que le permettaient les circonstances.

NN. SS. les Evêques n'ont pu assister à la cérémonie, Mgr. de Montréal étant descendu à Québec pour l'enterrement de l'Archevêque, et Mgr. de Martyropolis étant en Visite Pastorale.

L'Espérance nous manque aujourd'hui pour de plus amples détails. Nous y reviendrons.

ORDINATION.—Samedi dernier, Mgr. l'Evêque de Montréal fit l'ordination suivante dans la chapelle du grand Séminaire de cette ville: Prêtre: M. J. S. L'Herbier.

Diocèse: MM. P. LeBlanc, C. Loranger, pour le Diocèse de Montréal, et M. O'Brien, pour le Diocèse de Boston.

Sous-Diacre: M. U. Duprat.

Une lettre du R. P. Laverlochère, directeur de Moose (Baie d'Hudson), le 30 août, annonce que ce missionnaire et l'Anglais Missionnaire a dû s'embarquer, pour l'Angleterre et la France, le 1er septembre, sur le vaisseau de l'honorable Compagnie.—Le P. Laverlochère s'en va passer l'hiver en France, dans l'intérêt de sa santé et de ses missions, et se propose de revenir à temps les printemps prochains pour recommencer ses courses apostoliques. Nous espérons publier sa lettre dans un prochain numéro.

Une lettre particulière, de France, informe que S. G. Anguier, Ev. de Bytown, devait s'embarquer pour le Canada au commencement d'octobre.

MORT DE BR. CÔTE.—Ce personnage à qui son apostasie avait donné une si triste célébrité, depuis 11 à 12 ans, vient de mourir à Plunkburg, village situé à environ 13 milles de Burlington. Voici ce que nous écrit sur cet événement un correspondant de cette dernière ville:—

Le Dr. Côte prêchait dans une église de sa secte, dans le même temps qu'un Missionnaire Catholique donnait, à environ quinze arpents de la, les exercices d'une retraite aux Canadiens de la localité. Dans le même temps

tant? Cet homme, c'est le raton, le principal personnage de la scène. De la main gauche couverte d'une étoffe rouge, il attire l'attention du taureau, et de la droite, quand il se baisse, il lui enfonce l'épée dans la moelle épinière; l'animal chancelle, se défend quelques secondes, tombe lourdement, étend sa large tête sur le sable et meurt. Le triomphe est complet! on enlève les cadavres au son de la musique militaire, et huit fois les mêmes scènes se reproduisent.

Voilà ce qu'on nomme en Espagne un combat de taureaux!

Même la princesse de Joinville n'en a pu soutenir la vue; beaucoup de dames étrangères s'y trouvent mal; les Français expriment hautement leur horreur, et c'est peut-être une des causes de la haine prononcée que leur porte la population espagnole. Les Romains de la décalé demandaient panem et circenses; en Espagne, on demande aujourd'hui circenses et panem. On se prive de nourriture; on engage jusqu'à son lit au Mont-de-Piété pour aller aux taureaux. Après cela, il ne faut plus s'étonner de la sauvage brutalité du bas peuple; doux, par nature, il pousse au crime l'amour du sang et le mépris de la vie. Les semblables. Ces combats sont, on peut dire, une immoralité; et cependant le gouvernement qui tenterait de les détruire signifierait son abdication. On en fait, au contraire, un moyen d'action sur les masses. Telle est la dégénération des nobles combats de la chevalerie.

Ajoutons que rien n'est plus fatal à l'agri-

culture, privée par là de plus de 2,000 taureaux chaque année. On commence à le comprendre, les gens instruits gémissent d'un abus si enraciné. Certes, je ne voudrais rien dire de pénible, rien qui sentit l'amertume; mais, en présence de ces flots de sang applaudis, je fusais cette réflexion: Un peuple qui prend plaisir à de telles choses, a pu, sans sourcil, voir étrangler juridiquement des enfants de huit ans à côté de leur père coupable de royalisme; et fusiller aussi, au nom de justice, des enfants de quatre ans!

Les courses de l'hippodrome, en France, celles de Franco, les combats de taureaux de Nîmes et ceux de Lisbonne, offrent mille fois plus de preuves d'adresse et de courage; ils sont de plus relevés par l'honneur rendu à la bravoure, même dans un animal, et du moins l'âme n'est pas révoltée, abaissée à ses propres yeux par un spectacle d'agonies semblables. Ici un combat sans carnage ne serait ni suivi ni goûté. Le chrétien ne peut, d'ailleurs, voir sans tristesse tous les dimanches d'être, le jour de Pâques lui-même, consacrés à ce profane et cruel passe-temps. L'autorité ecclésiastique s'y est opposée vainement. Il faut constater que ce dernier usage est une des conquêtes de la révolution.

V. P.

Ne répétez jamais les médisances, mais tenez-vous pour averti.

VARIÉTÉS MORALES.

ELOGE.

L'éloge est un discours prononcé pour applaudir aux bonnes qualités d'une chose ou d'un être personnel. Aucun éloge n'a de valeur qu'autant que celui qui loue a du discernement, et se fonde sur la vérité. Il n'existe aucune chose et aucune personne, qui ne puissent être loués à certains égards; mais l'éloge n'est dû qu'à l'ensemble des qualités essentielles et distinguées. Pour le déterminer, il faut un degré prédominant de beauté ou de bonté. Ce n'est pas de l'opinion vulgaire qu'on doit partir pour faire un éloge, mais d'une juste appréciation des qualités et de l'effet. Le mérite d'un éloge consiste dans la finesse de sa tournure et la délicatesse de l'expression. Une louange fade, qui n'est ni amenée, ni placée, ni adroite, ne peut être qu'insipide. La flatterie aime à distribuer les louanges, à tout propos; mais il n'appartient qu'aux sots d'en être touchés. En général, ce n'est point aux hommes de mérite qu'il faut adresser des éloges en face, ou du moins doivent ils être et bien concis et bien amenés. Ils plaisent singulièrement au commun des hommes, et ce n'est point à ceux dont elles pourraient tirer quelque gloire qu'elles sont le plus sensibles. L'éloge de leurs charmes et de leur parure est pour elles l'objet intéressant. La perdue éducation qu'elles reçoivent fortifie ce penchant; et la sottise adulation des hommes siles, et corrompus le rend invariable. Il est des gens de mauvaise humeur,

des misanthropes aigres ou farouches, ou en vin, qui n'aiment point qu'on loue personne pendant sa vie. Ce système est impertinent.

Un éloge est un tribut qu'on doit à tout citoyen qui s'est distingué dans son état, et il convient de s'acquiescer de ce tribut, tant parce qu'il est juste, que parce qu'il est nécessaire à l'encouragement des talents et des vertus.

Un esprit juste, une âme élevée, n'oublie point de faire valoir à propos un homme considérable par les preuves qu'il a données de ses qualités personnelles et leurs effets, en parole ou en action, et d'autant plus éclatants, qu'ils ont combattu la rage des ennemis du mérite distingué, et la fureur des partis qui cabalent pour déprécier la supériorité qui les confond.

Sur l'étude de l'histoire.

On se transporte en esprit dans les siècles des anciens rois, dans les secrets des anciens peuples; on s'imagine entrer dans les délibérations du sénat romain, dans les conseils ambitieux d'un Alexandre ou d'un César, dans les jalousies politiques et raffinées d'un Tibère. Si c'est pour en tirer quelque exemple utile à la vie humaine, à la bonne heure; il faut souffrir et même louer, pourvu qu'on apporte à cette recherche une certaine sobriété. Mais si c'est, comme on le remarque dans la plupart des écrivains, pour se repaître l'imagination de ces vains objets, qu'y a-t-il de plus inutile que de se tant arrêter à ce qui n'est plus, que de rechercher toutes les folies qui ont passé dans la tête d'un mortel, que de rap-

porter avec tant de soin tout cet attirail de vanité, qui de lui-même s'est repoussé dans le néant d'où il était sorti?

Le travail.

Dieu nous a imposé de bien rudes épreuves sur cette terre; mais il a créé le travail, tout est compensé. Les larmes les plus amères tarissent, grâce à lui; consolateur sérieux, il promet toujours moins qu'il ne donne; plaisir sans pain, il est encore le seul des autres plaisirs. Tout vous abandonne, la gaieté, l'esprit l'amour; lui, il est là, et les profondes joies saines qu'il vous procure ont toute la vivacité des environnements de la passion avec tout le calme des plaisirs de la conscience. Est-ce en dire assez? Non; car à ces privilèges de travail, il faut en ajouter un dernier, plus grand encore: c'est qu'il est comme le soleil; Dieu l'a fait pour tout le monde.

Sur les vocations.

Pour suivre son talent, il faut le connaître. Est-ce une chose aisée de discerner toujours les talents des hommes? Et à l'âge où l'on prend naissance, si l'on a tant de peine à bien connaître ceux des enfants qu'on a le mieux observés, comment celui dont l'éducation aura été négligée s'en tirera-t-il? De lui-même, distingué les talents? Rien n'est plus équivoque que les signes d'inclination qu'on donne des enfants; l'esprit initialement y a souvent plus de part que le talent; ils dépendent plutôt d'un rencontre fortuite que d'un penchant décidé et le penchant même n'annonce pas la disposition.

et à la même heure où le prêtre affermissait ses Frères dans l'antique foi catholique, l'apostolat faisait son discours de son côté et dégoisait, sans doute, contre l'Eglise qu'il avait reniée.

PROGRES DE LA TEMPERANCE.—Le Rev. M. Chiniqy est allé dernièrement prêcher la tempérance aux Canadiens de Burlington.

On lit dans le Montreal Herald d'hier : "Nous regrettons profondément d'apprendre que M. Robert Coles, depuis plusieurs années au service de la Banque succursale de la cité, à Québec, s'est enfin, suppose-t-on, aux Etats-Unis ou a gagné les provinces inférieures."

Ces derniers jours, un certain nombre de nos visiteurs bostonnais ont été pressurés par des charretiers de cette ville à un point qui dépasse toute limite.

Des journaux assurent qu'après avoir quitté l'Angleterre, le maréchal Haynau n'a pas osé mettre à exécution son intention première de visiter la capitale de France, mais qu'il s'est dirigé dans ce dernier endroit, il fut reconnu, et ne put, par ses prières ni par son or, se procurer un véhicule pour se rendre avec son bagage à un hôtel.

Le fait suivant donnera une idée de la cupidité des chercheurs d'or :

Dernièrement, on procédait à une inhumation, non loin d'un placer à Northfolk; l'individu que l'on enterrait était un laveur d'or qui était très aimé.

On annonce qu'un missionnaire français, établi dans le Laos Annamite, vient de découvrir une plante qui est un excellent spécifique contre le choléra.

Le manque d'espace nous force de remettre à vendredi l'insertion de notre Correspondance Lyonnaise.

Nous devons exprimer notre reconnaissance à M. l'Abbé Chiniqy, de nous avoir transmis la lettre suivante. Nos religieux lecteurs ne la verront qu'avec attendrissement.

prophètes contre le magnanime Pontife par une fouille impie de Montréal.

Rome 18 août, 1850. Monsieur et bien cher ami, C'est que lundi, 12, qu'il m'a été donné d'avoir une audience particulière du Souverain Pontife.

Je m'estime heureux d'avoir eu à offrir, de votre part, au vicar de Jésus-Christ, un livre qui, après avoir fait tant de bien à mes compatriotes, a pu faire décoller de sa bouche auguste des paroles si solennelles d'approbation de la Société de Tempérance et de bénédiction pour ceux qui en sont les apôtres; et, c'est aussi pour moi un plaisir bien doux de vous les transmettre.

Monsieur de Bytown, qui part aujourd'hui, s'en retourne consolé des bontés et des dons du St. Père. Tous ceux qui le voient et qui l'entendent se sentent pénétrés de vénération et d'amour.

Dieu a voulu encore mettre en lui un autre trait de l'image de son fils : celui des souffrances. Sur ce front auguste, si rayonnant d'espérance; dans ce regard si plein d'amour, il est facile d'apercevoir l'empreinte profonde des douleurs d'une âme longtemps abreuvée des eaux amères de la plus cruelle persécution, et des angoisses d'un cœur qui ressent tous les maux de l'Eglise.

J'ai vu Pie IX en face; j'ai conversé avec lui, comme un enfant avec son Père; j'ai rencontré l'Angelus avec lui; je l'ai vu à l'autel offrant le Divin sacrifice dans sa chapelle privée; j'ai pu le contempler revêtu de ses habits pontificaux, couronné de la Tiare, assis sur son trône, environné des splendeurs du sacré collège, au milieu de la majesté des pompes et des cérémonies religieuses; et toujours j'ai été frappé de ce nuage de douleur et de tristesse répandu sur ses traits, comme un voile qui tempère la sérénité et les rayons d'espérance de sa belle âme.

Le jour de l'Assomption, fête si solennelle à Rome, il donna, à St. Marie Majeure, la bénédiction apostolique à la ville et à l'univers. Et ceux qu'il bénit, Dieu les bénit aussi. Je fus donc heureux de recevoir cette bénédiction, confondu au milieu du peuple immense, humblement agenouillé avec les officiers et les soldats de l'armée Française, sur la grande place en face de l'Eglise, et de penser qu'elle s'étendait jusqu'à ma patrie, jusqu'à mes amis, jusqu'à ma pauvre famille, jusqu'à mon vieux père, jusqu'à vous en particulier.

Votre ami, CHS. BAILLARGEON Prév. Rev. M. CHINIQUY, Prév.

Nominations Officielles.

Commissaires pour la décision sommaire des Petites Causes, à dater du 27 septembre 1850 : A St. Athanas : MM. François Bessette, Jean Baptiste Mercier, et Thomas Jones, (ancienne commission révoquée.)

Au Township de Granby : MM. Horace Lyman, Stephen B. Doar, William Marshall, Francis C. Gilmour, Patrick Mackette et George Murray Abbott, (ancienne commission révoquée.)

A St. Marie Magdeleine d'Argenteuil : MM. Charles John Forbes, Charles Wales et John Scholesfield, (ancienne commission révoquée.)

A St. Aimé : MM. Gaspard Aimé Massue, Emmanuel C. Després, François Dubois et Jacques Delisle, (ancienne commission révoquée.)

Tribunaux.

De nombreux ouvriers travaillent encore à l'intérieur de l'ancien hôtel du gouvernement à préparer les salles des séances des différents tribunaux de cette ville en attendant l'inauguration d'un nouveau palais de justice plus en harmonie avec les besoins du public et la dignité des fonctions judiciaires.

L'embaras et le bruit de la main-d'œuvre empêchent, dit-on, les honorables juges de la Cour Supérieure de s'acquitter librement de leurs devoirs ordinaires, qu'ils remplissent avec tant d'assiduité. La cour d'Appel, actuellement en session, occupe dans la partie antérieure du bâtiment, un local de beaucoup trop étroit.

La cour des Sessions de Quartier s'est ouverte jeudi, 3 octobre, sous la présidence de M. le Juge Bruneau qui a fait une remarquable adresse au jury d'accusation. Ce jury se composait des personnes dont les noms suivent :

Elijah J. Briggs, Foreman; George Marlin, Robert Ashlon, Théophile Merlas, Hugh Mellick, Nathan Chadburn, John W. Clow, Thomas Bull, Job Chadsey, John Holden, Ira Brännin, Rufus L. Ball.

On éprouva quelque difficulté relativement au choix du président (foreman) du jury, aucun de ceux que nous venons de nommer ne possédant une connaissance suffisante des deux langues; et n'y ayant sur le total qu'un petit nombre sachant lire et écrire. (Ce fait est néanmoins contesté.)

La cour prononça une amende de quarante schellings, pour défaut de répondre à l'appel de leurs noms comme grands-jurés, contre les messieurs suivants : William Gardener, Ste. Martine; Daniel Santon, Stanbridge; Jonathan Allard, 1st Sefford; Michael Bray, sen., Granby; John Turner, Stukely; Eluthan Chamberlain, Sutton.

Neuf connétables furent aussi mulotés pour la même cause.

Les procédés de cette première séance n'ont offert rien de remarquable si ce n'est l'acquiescement de deux accusées, Catherine Masterson et Margaret Sterling, prévenues du délit de tenir mauvaise maison et d'y entretenir de bruyantes scènes de désordre, et que la soudaine disparition des deux constables, témoins à charge contre elles, au moment du procès, a fait exécuter de cette poursuite. Les deux constables doivent répondre à la justice de leur absence en cette occasion.

Aujourd'hui devait avoir lieu l'instruction du procès de Charles Vidal, prévenu d'extorsion. Cette affaire se rattache à des services qu'a rendus l'accusé à des particuliers de sa paroisse, qu'il représentait comme procureur devant une cour sommaire. Le délit à sa charge est d'avoir exigé rétribution pour ces services, au mépris de la loi qui le défend.

Samedi, le jury d'accusation a déclaré fondées des accusations de larcin contre plusieurs individus, et a rapporté comme ne pouvant donner lieu à procès des inculpations de même nature produites sans fondement contre Henry Sherry, Bernard Lyons, Mary Wills et Julie Matte.

David Mercure a été, sur conviction de larcin, condamné à un emprisonnement de six mois dans la maison de correction.

James Duffy accusé d'assaut avec intention d'infliger des blessures graves, subit son procès et fut acquitté. M. Johnson dirigeant la poursuite, et M. Devlin occupant pour la défense.

Patrick Daley est condamné sur sa propre confession à six mois d'emprisonnement pour larcin.

Agriculture.

Tandis que de fréquentes exhibitions étalent aux regards nos diverses richesses agricoles, il est assez étonnant que le gibier de basse-cour en soit généralement exclu; certainement rien ne révèle encore que cette partie si importante du domaine de l'agriculture ait sérieusement occupé l'attention du cultivateur canadien. Nous ne disons pas que la volaille manque à nos marchés; mais accordons-lui ce qu'il réclame pour l'émulation des espèces et la plus grande prospérité agricole ?

On suggère la substitution de nouvelles variétés supérieures de pontes, d'oies, de canards, etc., aux espèces maintenant confondues ensemble qui forment la base des colombiers canadiens. Les Etats-Unis donnent l'exemple de beaux succès dans cette partie. M. Guilbault est le premier qui ait utilisé cette observation et pris l'initiative d'un essai qui produit ses résultats.

Le Montreal Herald annonce que plusieurs messieurs de cette ville et des environs se proposent de réunir très prochainement dans un même local des échantillons de volailles et d'oiseaux domestiques, pour inspection publique et mobile d'émulation. Des expositions de même genre ont récemment eu lieu aux Etats-Unis.

Nous croyons digne d'être cité à ce propos le fait qu'il y a quelque temps une poule a été payée 120 dollars dans le Massachusetts, au rapport du Providence Journal qui publie cette anecdote, comme exemple de la vogue des améliorations industrielles parmi nos voisins. L'engouement était ici dégénéré en excès, et nous ne savons si le journaliste a été fort honnête en suggérant de nommer cette poule la Jenny Lind des hèles qui se disputent le beau plumage dans l'Etat de Massachusetts.

Un comité d'agriculture de l'Etat de Massachusetts dit l'Echo des Campagnes, a dans un de ses derniers rapports, distingué la Ferme d'un certain Joseph Hlew, de Mettuen, qu'il signale à l'attention publique comme l'établissement le mieux dirigé du pays et méritant sous tous les rapports le nom de Ferme-Modèle. Nous en donnerons la description dans le numéro de vendredi.

EXTRAITS DE JOURNAUX.

(Du Canadien.)

COLONISATION.

M. l'Editeur,

Le repos dont je jouis depuis un an, pour rétablir ma santé épuisée dans les missions des townships, ne m'a point fait perdre de vue cette pensée que de la vie, la colonisation. Placé près d'un foyer d'activité et de nouvelles, comme sur un observatoire, en face des remparts élevés de Québec, j'ai pu contempler avec bonheur le mouvement progressif que cette pensée a opérée partout. Il n'y a pas un point de la province inférieure qui à ce moment ne se remue, pour le défrichement des terres incultes: On est étonné des découvertes que l'on fait partout d'un sol riche, qui déploie à l'envi son heureux fécondité; Nos magnifiques forêts sont devenues avec raison l'objet d'attention générale. D'immenses compaux de terres de la première qualité, silhouettes en tous sens depuis des siècles par des chasseurs inattentifs à la richesse qu'ils s'offraient à leurs pieds, et par conséquent injustement méprisées, se découvrent partout aujourd'hui, et viennent comme par enchantement se présenter à l'œil de l'observateur qui

peut se donner la peine de pénétrer tant soit en dans les bois.

Sans parler de la vaste et magnifique étendue des townships de l'Est, encore imparfaitement connus, on vante avec un enthousiasme bien légitime la superbe vallée en arrière des comtés de Bellechasse et de l'Islet. Un autre combeau de terre presque aussi vaste et aussi riche, arrosé par les rivières de Mélys et de Ristigouche, invite pareillement la hache des défricheurs du comté de Rimouski. Et le Saguenay et la vallée du Sault de St. Joachim, avoisinant St. Férrol, et mille autres endroits dont on entend parler de toutes parts !!! Aussi chaque paroisse se fait-elle un devoir de fournir son quantum de défricheurs ou de colonisateurs, soit par associations, comme les comtés de Bellechasse, de l'Islet et de Kamouraska, soit par individus, en profitant des avantages qu'offre le gouvernement, spécialement aux comtés de Lotbinière, de Nicolet et de Mégantic, soit en aidant par contributions d'argent, comme les habitants de Québec viennent de le faire si généreusement.

L'élan est donné; il n'y a plus qu'à diriger la marche, et la colonisation réussira sans nul doute; car le ciel la favorise en lui accordant la bienveillance des hommes les plus éminents de la société, les chefs des gouvernements civil et ecclésiastique. C'est un beau spectacle pour le Canada de voir cinq évêques, réunis pour délibérer sur les plus graves intérêts du pays, porter une attention toute particulière sur la colonisation des terres incultes par les enfants nés du sol canadien !!!

Quel bel avenir cette œuvre promet-elle au pays ! Quelles richesses n'a-t-elle déjà fait découvrir et quelle offre à l'exploitation ! Quelles mines de productions de toute espèce pour le commerce ! A part les produits agricoles, l'or, le fer de la meilleure qualité, les terres à peintures, la pierre à moutanges, l'ardoise la plus fine, le carbonate de chaux le plus pur, etc., etc. La Californie est à notre porte, il n'est plus nécessaire de s'exiler pour trouver la fortune. Défrichons nos terres, et nous aurons enchaîné sur notre sol cette déesse fugitive ! Le sort de nos heureux voisins ne nous laissera rien à envier. Le congrès à son tour, peut-être devenu suppléant, éprouvera les refus des chambres du Canada.

Cette perspective heureuse est tout-à-fait encourageante pour les amis du pays qui veulent bien consacrer quelques-unes de leurs sueurs et de leurs veilles, pour le bien-être futur mais certain de nos arrière-neveux, de notre terre natale.

Le temps d'écrire et de parler est passé. Maintenant c'est l'action qu'il faut; des sacrifices pécuniaires pour aider les colons, et des sacrifices personnels pour les encourager. Pour moi pauvre prêtre dénué de tout bien de la fortune, je suis heureux d'avoir payé et servi cette cause de ma personne et de mon existence. Maintenant que le repos a reparu mes vœux de providentiel me rappelle encore auprès des colons pour partager encore une fois avec eux les fatigues et les privations inévitables des nouveaux établissements, d'où toutes les jouissances de la vie sont pour ainsi dire bannies. Sans moyen aucun, je verrai encore, sans pouvoir les soulager, des misères les plus déchirantes; comme le père malheureux qui voit son enfant mourir de faim, sans pouvoir lui donner de pain, je vais encore encourager de mes paroles de prêtre et de pasteur le pauvre colon, dénué de tout, attendant la vie d'une terre couverte d'une épaisse forêt, stérile dans ses endroits. C'est à St. Raymond sur la rivière Ste. Anne que je vais exercer le saint ministère. Là aussi, il y a de belles terres à défricher, et la colonisation exerce son œuvre de bel augure. J'en parlai plus tard, quand je les aurai parcourues. J'avoue que ce nouveau sacrifice m'est sensiblement pénible, et n'a d'attrayant pour moi que l'espoir de conserver à la religion de fervents catholiques, et à la patrie des cœurs nés avec les dispositions les plus heureuses, et des bras vigoureux, qui sans cela iraient s'éparpiller et se perdre à l'étranger.

J'ai l'honneur d'être, Votre tout dévoué serviteur, P. J. BÉHARD, prêtre. Pointe-Lévy, 30 septembre 1850.

QUESTION GRAMMATICALE: — Faut-il dire "Bostonnais" ou "Bostoniens"? Comme on parle beaucoup aujourd'hui, les uns de Bostonnais, les autres de Bostoniens, je voudrais pouvoir me fixer à cet égard. R. S. V. P.

Reponse: Les Canadiens en général, suivant la tradition de leurs pères, disent toujours Bostonnais, et nous croyons que c'est avec raison. Comme de Lyon l'on a formé Lyonnais, de Magon Magonnais, d'Avignon Avignonnais, de Poulon Poulonnais, d'Aragon Aragonnais, etc., etc., de même Lyonnais, Magonnais, Avignonnais, Aragonnais, etc., etc., de même l'Analogie veut que de Boston l'on forme Bostonnais, et non Bostoniens. La révolution ayant commencé à Boston, les Canadiens ont répété et continuent généralement à donner le nom de Bostonnais à tout le peuple des Etats-Unis, qui n'a pas encore de son propre collectif comme nation: car le nom d'Américain n'appartient pas plus à ce peuple, ou à cette collection de peuples, qu'aux Mexicains et aux Canadiens, qui habitent aussi l'Amérique.

(Il y a à cette règle d'analogie des exceptions trop multipliées pour ne pas la rendre au moins douteuse. De même qu'on ne dit pas Parisais, mais Parisiens, des résidents de la capitale de France, on se garde aussi d'appeler Texais ceux du Texas. Rome, Philadelphie, Prusse, Varsovie, et une infinité d'autres noms de localités différentes, ne permettent pas de déterminer d'après la règle dont il s'agit, l'appellation qu'il est convenable d'attribuer aux peuples qui les habitent. Le goût est vraisemblablement le guide le moins incertain en pareille matière; et nous sommes en

mesure de dire que les opinions se partagent entre Bostonnais et Bostoniens, bien que nous n'accordions aucune préférence à l'un sur l'autre. Le goût décide également si les habitants de Toronto doivent être appelés Torontois, et non Torontonais comme les nommait récemment un barbare journaliste de la province.)

MARIAGES.

A l'église paroissiale de cette ville, mardi dernier, M. Prosper Garreau, de St. Anbroise de Kilar, à Belle. Orléans, fille aînée de M. Etienne Laticain de cette ville.

En cette ville, lundi, le 7, par Messire St. Pierre, Norbert Gauthier, éc., maréchal de St. Pie, à Demoiselle Julie Dubau, fille de feu Bernard Dubau, éc., de Montréal.

A St. Rose, le 1er du courant, par Messire Clément Gauthier, vicaire à St. Martin, M. Joseph Marsault, second fils de M. Antoine Marsault, de St. Rose, à Dlle. Léonard, de fille de M. Pierre Leclaire, aussi de St. Rose.

ANNONCES.

BANQUE DE PREVOYANCE ET D'ÉPARGNE. MONTREAL PROVIDENT AND SAVINGS BANK.

COMMISSION D'ENQUÊTE.

Les Soussignés étant nommés par Son Excellence le Gouverneur-Général, Commissaires pour l'autorité de cette Province, et intitulé: Acte pour pouvoir à la nomination de Commissaires, pour enquêter des affaires et de la direction de la Provident and Savings Bank de Montréal, afin de faire des ENQUÊTES MINUTIÉES sur les AFFAIRES de l'INSTITUTION ainsi connue comme PROVIDENT AND SAVINGS BANK DE MONTREAL, et sur les CAUSES qui ont amené la PAUVRETE de la dite institution et son INCAPACITÉ de satisfaire aux JUSTES RECLAMATIONS de ceux qui y ont déposé de l'argent, doinent par le présent AVIS à tous les intéressés qu'ils les dis Commissaires, THÉODORÉ ELLIERS SEANONS à leur bureau, dans l'HÔTEL DU GOUVERNEMENT, dans cette cité de Montréal, chaque jour—Les dimanches et autres fêtes légales exceptés—entre DIX heures A. M., et TROIS heures P. M., tous les jours, commençant LUNDI, le 7 OCTOBRE, pour recevoir telle information qu'on pourra leur soumettre, touchant les affaires de l'enquête qui leur a été confiée.

W. BRISTOW, WM. SEATH, C. E. BELLE, Commissaires. Montréal, 8 octobre, 1850.

BAUME DU DR. WISTAR.

Union Street Boston 18 Avril 1850. M. SETH W. FOCOLE—Monsieur:—La reconnaissance que je vous porte, et l'intérêt que j'ai pour le public me font un devoir d'écrire ce qui suit. Ces quelques lignes auraient peut-être pour effet la guérison de quelques malades qui vont être bien faire usage de l'inestimable remède qui m'a soustrait à la mort. Un Juillet dernier je fus attaqué d'un violent rhume accompagné d'une grande toux, et de fortes douleurs. Dès ce moment je commençai à me sentir malade. Ce fut en vain qu'ils exercèrent leur habileté. Le mal dégénéra si alarmant que mes amis me dirent qu'il n'y avait plus d'espoir, et que je devais m'attendre à une mort prochaine. Pendant cette crise j'appris d'un de mes amis, l'effet que lui avait fait le Baume de Wistar en pareille maladie. J'en pris aussitôt un bouteille, qui me rendit mieux considérablement. Je fis aussitôt connaître à mon Médecin le remède que j'avais employé et qui m'avait procuré tant de soulagement. L'examineur le baume et m'ordonna de continuer d'en faire usage. Depuis ce temps j'ai toujours été de mieux en mieux, et je suis maintenant plein de force et en parfaite santé.

M. J. AMOTHE, Relieur de cette ville, président de la Commission des remontrances aux messieurs du Clergé et au public en général pour l'encouragement libéral qu'il en a reçu, et annonce qu'il leur en est d'autant plus reconnaissant qu'il a pu passer en France afin de s'y perfectionner aux métiers qui y existent dans la branche qu'il exerce, et de prendre en même temps des arrangements à l'effet d'ajouter à sa Librairie les gravures et les livres de piété de toute sorte dont il se propose de composer un fonds digne de leur être offert. Son établissement demeurera ouvert pendant son absence, et les acheteurs y seront servis avec une égale ponctualité. Montréal, 27 septembre 1850.

AUX COMMISSAIRES D'ÉCOLES.

MR. C. H. arrivé depuis peu de jours de San-Francisco, (Californie) désire trouver une place d'INSTITUTEUR, il a déjà tenu une école élémentaire dans le district de Québec plus de six années pendant l'espace de deux ans. S'adresse à M. Louis Plamondon marchand, rue St. Paul, No. 122. Montréal, 27 septembre 1850.

AVIS.

Le Soussigné désire être instituteur pour tenir une école élémentaire, prie instamment Messieurs les Commissaires d'écoles qui ont besoin d'un instituteur qualifié pour une école d'élémentaire, d'écrire immédiatement à sa résidence, à Montréal, l'arbois Québec, rue Panet No. 60. PIERRE CHENNEVILLE. Montréal, 24 Sept.

F. X. DÉRÔME, Horloger, à 3 portes de St. Roch. Montréal, 24 Sept. 1850.

HOTEL RICHARD.

CETTE maison, déjà connue du public, sous le nom de Pension Privée, est, située à l'extrémité supérieure de la Place, Jacques-Cartier (ancien Marché-Neuf), au No. 7. Les familles et les personnes voyageant pour leur santé, y trouveront en tout temps des chambres convenablement meublées, la tranquillité, et toutes les attentions désirables. L'établissement a vue sur le fleuve et réunit à la beauté du site les avantages de la centralité, du voisinage du port et des débarras des chemins de fer. Prix égaux à ceux des hôtels où il y a table d'hôte.

UN jeune homme qui reçoit des leçons de piano depuis deux ans, offre ses services gratuitement pour un certain temps, à toute fabrique qui lui procurera les moyens de compléter son éducation musicale. Pour plus ample information, s'adresser à ce Bureau.

COLLEGE JOLIETTE.

LA rentrée des élèves de cet établissement, qui est le premier et le principal des "CLERCS DE ST. VIEUX" aura lieu le 24 du courant.

1ère Année.—Éléments des deux langues (Anglais et Français).—Arithmétique.—Histoire sainte et cours religieux.—Histoire ancienne (en anglais).—Géographie.

2me Année.—Syntaxe des deux langues.—Arithmétique et premières notions d'Algèbre, de géométrie et de dessin linéaire.—Histoire du Canada.—Histoire Romaine (en Anglais).—Géographie.—Principes fondamentaux d'Agriculture et de Botanique.—Style épistolaire et compositions dans les deux langues.

3me Année.—Belles-Lettres et Rhétorique.—Algèbre et Géométrie.—Tenue des livres (en Anglais).—Histoire de France par la méthode analytique.—Histoire d'Angleterre (en Anglais).—Étude de la constitution du pays.—Compositions et discours dans les deux langues.

4me Année.—Physique, Chimie appliquée aux arts etc.—Géométrie pratique, Arpentage, Mécanique, etc.—Astronomie.—Compositions dans les deux langues.

5me Année.—Philosophie (logique, métaphysique, Morale).—Architecture.—Économie politique.—Compositions et discours dans les deux langues.

Après avoir suivi ce cours, les élèves pourront recevoir des leçons de latin, s'ils le désirent. Alors un cours de deux ans est suffisant pour donner une connaissance approfondie de cette langue.

Pendant les récréations on obligera les élèves à parler la langue anglaise autant que possible; rien ne sera négligé pour assurer leurs progrès dans les deux langues. Tous les mois il y aura des séances on soirées scientifiques, pour former les élèves au débit, à la diction, etc. des récompenses seront accordées à ceux qui auront présenté leurs matières de la manière la plus satisfaisante.

La Musique et le Dessin seront enseignés à ceux qui le désireront.

CONDITIONS PAR AN. Enseignement et logement. £3 0 0 Piano. £3 0 0 Musique Les autres instruments £1 10 0 Dessin. £0 5 0 Abonnement à la bibliothèque. £0 2 6 L'uniforme est un habit de drap bleu à collet droit, boutonnant jusqu'en haut par une rangée de boutons jaunes; ceinture noire.

REV. E. CHAMPAGNEUR, P.TRE. Directeur. REV. A. THIBAUDIER, P.TRE. Procureur. Montréal, le 17 septembre 1850.

COLLEGE MASSON.

LA RENTRÉE des Classes de cette Institution est fixée au CINQ de SEPTEMBRE, à six heures du soir.

Cette éducation pratique comprend l'étude des grammaires, de la géographie, de l'arithmétique, de la tenue des livres, de la Géométrie Pratique, de l'Architecture, de l'Histoire, de l'Histoire Naturelle liée à l'Agriculture, qui a dans le Cours une place distinguée et importante. L'écriture est particulièrement soignée. L'Instruction Religieuse est donnée deux fois par semaine dans toutes les classes, outre les exercices ordinaires de piété tels qu'établis dans nos Institutions Catholiques.

Le cours commence par une classe Élémentaire. On n'y admet ordinairement que les enfants âgés de sept ans et au-delà jusqu'à dix.

Le Cours purement pratique, tel qu'énoncé ci-dessus, comprend cinq années d'études. Au désir des parents et selon les dispositions des élèves, le cours se poursuit jusqu'à sept années d'enseignement par l'étude de l'Histoire sur un plus grand plan, par la Littérature et la Philosophie Catholique. Les matières sont étudiées tant en Français qu'en Anglais, pour assurer davantage aux Étudiants la possession déjà acquise de ces deux langues. De cette manière, l'Éducation est donnée selon les divers besoins de la Société, selon les degrés d'aptitude des Élèves, et enfin selon le désir et les ressources des parents.

L'horticulture est pratiquée par les élèves du Collège Masson en même temps qu'ils en étudient les principes dans l'enseignement des classes. Avec plus de ressources pécuniaires, l'Établissement enseignerait aussi pratiquement, toutes les parties possibles de l'Agriculture.

Tout enfant capable d'étudier et muni de bonnes recommandations morales est admis dans l'Institution. Le Chant Grégorien et le Chant Harmonique sont également cultivés.

La conduite et l'Instruction des élèves sont confiées aux Instituteurs vivant sous la même règle que celle en usage dans nos collèges. Ils portent un habit conforme à la respectabilité de leur état, et sont dirigés en tout, ainsi que les Élèves, par un Directeur prêtre placé à leur tête par Monseigneur l'Évêque du Diocèse. Les repas des Élèves pensionnaires se prennent dans le village, dans des familles recommandées. Ceci n'a aucun inconvénient, dans la conduite des enfants, qui reviennent aussitôt le repas pris, aux exercices du Collège. Les parents sont très favorisés en général par cet ordre de choses.

Les Élèves portent l'uniforme bleu aux nervures blanches et ceinture verte. C'est l'habit traditionnel du pays pour la jeunesse studieuse; il para inutile d'en inventer un autre plus conforme ou plus respectable.

Le village de Terrebonne est trop connu par sa salubrité et les agréments de son site pour le recommander à l'attention des parents.

Le prix de l'enseignement et de la pension au Collège est de cinq chelings par mois. Un élève se fait nourrir et laver dans les familles du village pour quatre piastres par mois.

Les Élèves se mettent au chœur le dimanche, à l'église paroissiale. Ils doivent être munis par conséquent de l'habit nécessaire.

Le Collège Masson ne vise point à la multiplicité des élèves, mais à les avoir bons et à les remettre tels qu'il est possible.

Il suffirait au village de Terrebonne, que déjà il n'a pu compter avoir fait du bien. La Providence et les besoins du pays feront le reste, s'il est jugé nécessaire. Terrebonne n'est qu'à cinq lieues de Montréal, au nord du St. Laurent.

Les Élèves non Catholiques sont reçus dans l'Établissement. Ils en suivent les règles disciplinaires et sont l'objet des mêmes soins que les autres élèves reçoivent. Il est fait une grande attention à la propreté et à l'ordre en tout ce qui concerne l'éducation physique et à la santé des Élèves.

Le Collège Masson est sous le patronage de la Mère de Dieu et du Patron du lieu par excellence, St. Joseph, en appartenant à un corps légal, la Fabrique Paroissiale de Terrebonne. Tout nouvellement érigé, cet Établissement a nécessairement des ressources fort limitées et toutefois les voies de développement lui sont aussi essentielles qu'à toute autre Institution. En conséquence, on agréerait avec reconnaissance tout don de livres, cartes, de globes, d'instruments etc., etc., que la générosité publique voudrait bien y déposer dans l'intérêt unique de la jeunesse canadienne. Un coup d'œil jeté sur sa bibliothèque par tout ami du Pays, y trouverait sans doute un objet ou plus, propre à la fin manifestée ici, sans nuire peut-être aucunement au domaine ordinaire du donateur éclairé et bienfaisant.

Terrebonne, Août, 1850.

LIVRES NOUVEAUX

POUR DISTRIBUTION DE PRIX. Les Soussignés offrent maintenant en vente, un assortiment considérable de livres, NOUVELLEMENT reçus et propres à être donnés en prix ou à former le fonds d'une bibliothèque de paroisse. Tous ces livres sont solidement reliés ou élégamment cartonnés avec illustrations.

PRIX TRÈS-MODÉRÉS — AUSSI: — Un choix très varié de LIVRES DE PRÊTRES avec reliures ordinaires et autres.

On prend en paiement des Démentures. E. R. FABRE ET CIE. Rue St. Vincent, No. 3. 21 mai 1850.

IMAGERIE NOUVELLE.

Reduction de prix. Les Soussignés viennent de recevoir, de France, 25,000 feuilles, IMAGES assorties de grands et de petits, qu'ils offrent à 75, 126 et 300 les 100 feuilles. E. R. FABRE ET CIE. Rue St. Vincent, No. 3. 21 mai 1850.

NOUVEAUX CHAPEAUX FRANÇAIS.

Pour MM. du Clergé et autres, REÇUS DIRECTEMENT DE PARIS ET À VENDRE A LA LIBRAIRIE DE E. R. FABRE ET CIE. Rue St. Vincent, No. 3. 21 mai 1850.

ST. JEAN-BAPTISTE.

LES Sociétés de Tempérance et de St. Jean-Baptiste pourront se procurer une statue de leur Patron ST. JEAN-BAPTISTE en s'adressant au magasin du Soussigné. C. CAPELLI. Rue Notre Dame, presde Bonsecours. Montréal, le 4 juin 1850.

MANUEL DE LA VISITE EPISCOPALE.

MESSEURS Les Curés trouveront à l'imprimerie de ce journal, LE MANUEL DE CEUX QUI VEULENT SUIVRE LES EXERCICES DE LA VISITE DES ÉVÊQUES. Ce petit opuscule sera de la plus grande utilité à tous les fidèles. Ceux qui auront l'avantage de recevoir la visite épiscopale feront bien de s'en procurer un exemplaire. Pour cela nous aurons soin d'en envoyer un certain nombre dans toutes les paroisses qui recevront la visite cette année. Le prix en est de dix schellins la douzaine et de six sols par exemplaire. Le livret contient 64 pages. Jos. RIVET.

MOIS DE MARIE.

NOUVELLE édition, augmentée des PRIÈRES DE LA MÈSE, VÊPRES DES DIMANCHES, CHEMIN DE LA CROIX, ETC., ETC., avec jolie reliure. Prix 7s. 6d. la douzaine. A vendre chez E. R. FABRE ET CIE. 2 Avril 1850. Rue St. Vincent, No. 3.

NATIONAL LOAN FUND LIFE ASSURANCE SOCIETY.

SOCIÉTÉ NATIONALE D'ASSURANCE SUR LA VIE DE LONDRES.

BANQUE D'ÉPARGNE POUR LA VEUVE ET L'ORPHELIN. CAPITAL — UN DEMI MILLION STERLING.

BUREAUX 26 CORNHILL, LONDRES. 17 GRANDE RUE ST. JACQUES, MONTREAL.

BUREAU LOCAL. BENJ. HOJMES, ECR., PRÉSIDENT. A. LAROCQUE, ECR. | E. R. FABRE, ECR. H. L. ROUTH, ECR. | W. LUNN, ECR.

MEDICINS CONSULTANS. F. T. BADGLEY, ECR., M. D. H. PELTER, ECR., M. D.

F. R. STARR, ECR., AGENT GÉNÉRAL POUR L'AMÉRIQUE BRITANNIQUE DU NORD.

Les avantages que cette Institution offre au public sont nombreux et importants, et les taux d'assurance aussi réduits que la sûreté des assurés et de la société le peuvent permettre.

Voici quelques-uns des avantages tous particuliers qu'offre cette société à ses assurés: 1° L'assuré a droit d'emprunter du Bureau les deux tiers des primes par lui payées et par cela n'a pas à craindre d'être forcé d'abandonner sa police, faute de moyen d'en payer les primes annuelles.

2° Une moitié de la prime des cinq premières années peut être payée par les billets promissaires des assurés eux-mêmes.—Ces billets peuvent ne pas être payés, mais ils peuvent demeurer à intérêt entre les mains de la société, et à la mort de l'assuré le montant en sera déduit de celui de la police d'assurance.

3° On ne fait rien payer pour les droits de Timbre ni pour l'examen médical.

4° Les Bonus sont répartis annuellement entre les assurés, soit en réduction dans le taux de la prime annuelle, ou en augmentation de la somme assurée—et cela au choix que pourra faire connaître annuellement l'assuré, après avoir été assuré pendant quatre années, à la quelle époque le Bonus pour les dites quatre années lui sera payé—et de tous les ans.

5° On allouera 30 jours de grâce pour le paiement annuel de la prime de police, c'est-à-dire, que la police ne sera pas périmée si le paiement s'en fait pendant les trente jours qui suivent celui où ce paiement annuel aurait dû être fait.

6° Un bureau général pour l'Amérique Britannique du nord ayant été établi EN CETTE VILLE les assurances seront acceptées par l'AGENT GÉNÉRAL, et les polices émanées de suite.

Le bureau s'assemblera régulièrement au local indiqué ci-dessus, et les affaires pour cette province y seront conduites de suite au grand avantage des assurés. Un des médecins consultants se trouvera au bureau tous les jours.

On accordera des prêts et on payera les polices expirées de suite au dit bureau sans rétrograder ce ailleurs.

On pourra se procurer des brochures explicatives de tout ce qui a rapport à cette association, de même que des formulaires en blanc et toutes informations quelconques au bureau à Montréal et des Agents par toute la Province, auxquels on devra s'adresser pour faire ses demandes d'assurances, etc.

Montréal, le 12 mars 1850.

ETABLISSEMENT DE RELIURE.

Coin des Rues Notre-Dame et St. Vincent. Le Soussigné, pour satisfaire l'attente de ses nombreux amis, vient de rouvrir son ATELIER DE RELIURE à l'endroit ci-dessus désigné, où il est maintenant prêt à recevoir toutes les commandes dans sa branche qu'on voudra bien lui confier. Il apportera à ses ouvrages une attention et une exactitude qui lui mériteront l'encouragement public.

M. Z. C. aura toujours en mains toutes les fournitures pour Ecoles, telles que Livres, Papier, Encre, Plumes, etc. etc. Z. CHAPELEAU. Montréal, 2 mai 1849.

MANUEL DES PRINCIPALES DIFFICULTÉS DE LA GRAMMAIRE FRANÇAISE.

DEDIÉ A LA JEUNESSE DU CANADA, PAR LE REV. M. C. CHINQUY, P.TRE.

Le soussigné à l'honneur d'informer MM. Les Curés, Marchands et instituteurs de la campagne, et le public en général, qu'il vient de terminer la troisième édition de cet ouvrage de l'Apôtre de la Tempérance; elle est maintenant en vente chez presque tous les Libraires de Montréal et les Marchands de la Campagne.

Cette édition est enrichie du PORTRAIT de l'auteur et d'une NOTICE BIOGRAPHIQUE et ne se vendra que le même prix des éditions précédentes; le livre est solidement relié, étant destiné à être introduit dans les écoles comme livre de lecture.

J.-Bte. ROLLAND. Montréal, 28 décembre, 1849.

ATTENTION!!

LA CLEF DES PRINCIPALES DIFFICULTÉS DE LA GRAMMAIRE FRANÇAISE, OU COURS RAISONNÉ SUR LA GRAMMAIRE FRANÇAISE, LE même qui a été donné avec succès durant plusieurs années en SOIXANTE LEÇONS, par CHARLES HUBERT LASSISERAYE. DEDIÉ A LA JEUNESSE CANADIENNE.

A vendre à Montréal, chez J. B. Rolland, Imprimeur Libraire, rue St. Vincent.—Prix: 2 sch.

EAU PLANTAGENET.

Le Soussigné avertit le public qu'il a l'honneur de M. Jos. BERTIAU, Marchand Grocier, PLACE JACQUES CARTIER, agent pour la vente des EAUX DE PLANTAGENET où il y aura toujours une grande quantité de ces EAUX Fraîches, si bien connues du public.

CHARLES LAROCQUE Agent. Montréal, 26 octobre 1849.

COMPAGNIE D'ASSURANCE SUR LA VIE DU CANADA.

(Canada Life Assurance Company.) INCORPORÉE PAR ACTE DU PARLEMENT. CAPITAL—£50,000.

BUREAU PRINCIPAL, HAMILTON. HUGH C. BAKER, PRÉSIDENT. JOHN YOUNG, ECR., VICE-PRÉSIDENT. Et Dix-huit Directeurs.

THOMAS M. SIMONS, ECR., Secrétaire. Bureau Local, Montréal. L'HON. JOSEPH BORRET, PRÉSIDENT. JOHN G. MACKENZIE, ECR., Vice-Président. Directeurs.

WILLIAM WORKMAN, ECR. WILLIAM LYMAN, ECR. G. E. CARTIER, ECR., M. P. P. HEW RAMSAY, ECR., Gérant.

Conseiller Légal.—L'hon. L. T. DRUMMOND, So lici teur-Général. Arbitre Médical.—ARCHIBALD HALL, M. D. Secrétaire.—THOMAS RAMSAY, ECR.

Québec—Agent—H. W. WELCH, ECR. Arbitre Médical.—Le Dr. MORIN.

GERANTS DANS BAS-CANADA. Sorel—R. Harwood, ECR. Melbourne—Thos. Pait, ECR. St. Andrews—Frank Fa- St. Hyacinthe—Boucher de St. John, ECR. Trois-Rivières—John Robertson, ECR. Huntingdon—R. B. So- Hawkesbury—Georges Hamilton, ECR. Sherbrooke—Wm. Ritchie, ECR. Stanstead—F. Judd, ECR. Danham—Wm. Baker, ECR. St-Jovite—J. G. Gauthier, ECR.

CETTE COMPAGNIE est prête à effectuer des ASSURANCES SUR LA VIE, et à se charger de toute transaction dépendante de la valeur ou de la durée de la vie humaine, ainsi qu'à accorder ou à acheter des Annuités ou des Réversions de toute espèce, comme aussi des Survivances et des Dotations.

En sus des divers avantages qu'offrent les autres Compagnies, les directeurs de cette Compagnie, plaçant les primes dans la province à un taux d'intérêt composé bien au-dessus de celui qu'on peut obtenir dans la Grande-Bretagne, se trouvent en état de promettre une réduction très-considérable du coût, en garantissant des assurances, des survivances et des dotations pour un moindre paiement actuel ou une moindre prime annuelle, accordant des ANNUITÉS augmentées soit immédiatement ou différées, pour toute somme placée entre leurs mains. Ils peuvent aussi mentionner la position locale de la Compagnie comme étant d'une importance particulière à ceux qui veulent faire des assurances, attendu que cette position permet aux assurés d'exercer un contrôle sur la Compagnie, et facilite l'acceptation de risque sur s s individus sains, ainsi que le prompt règlement des réclamations.

Les assurances peuvent s'effectuer, avec ou sans participation aux profits de la Compagnie; les primes peuvent se payer par versements semi-annuels ou trimestriels; et le système de demi-crédit ayant été adopté par le Bureau, on fera crédit pour une moitié des SEPT premières primes, sans autre garantie que la Police.

PRIME ANNUELLE POUR ASSURER £100, TOUTE LA DURÉE DE LA VIE.

Table with 4 columns: Age, Avec les profits, Sans les profits, Demi-Crédit. Rows for ages 15, 20, 25, 30, 35, 40, 45, 50, 55, 60.

On trouvera, en les comptant, que les taux ci-dessus d'assurance pour la vie, sans participation, et demi-crédit, sont plus bas que les tarifs similaires d'aucun autre Bureau qui offre main tenant d'assurer en Canada, tandis que les assurés avec participation auront part aux trois quarts de tous les profits de cette branche des affaires de la Compagnie.

Prime annuelle pour assurer le paiement de £100, soit en cas que l'assuré meure avant d'atteindre un âge spécifié, soit lorsqu'il atteindra cet âge:

Table with 4 columns: AGE A ATTENDRE (50, 55, 60, 65), and rows for ages 20, 25, 30, 35, 40, 45, 50, 55.

Le Bureau, à Montréal, est au No. 27, rue St. François-Xavier. On peut y obtenir du Secrétaire, Thomas Ramsay, ECR., des tarifs, prospectus, formulaires de demande, et tous autres renseignements relatifs au système de la Compagnie, ou à la pratique des assurances sur la vie.

Montréal, le 5 mars 1850.

CURRICULUM LATINUM

AD USUM JUVENTUTIS. LES Soussignés viennent de publier, sous ce titre, deux volumes élégamment reliés et contenant un choix des principaux Classiques latins, en prose et en vers. Le volume de prose contient les extraits suivants: Extraits de Cornelius Nepos. Les 3e et 4e livres de Quinte-Curce. Quatre livres des Commentaires de César. Cicéron sur la Piété. Cicéron sur l'Amitié. Vie d'Agricole, par Tacite. Prix 3s. 3d.

Les mêmes extraits se vendent séparément, à des prix qui varient depuis 9d. jusqu'à 1s. 9d. Le volume de Poésie contient: Les 3 premiers Livres de l'Énéide. Les Géorgiques de Virgile. Les Odes d'Horace. Les Pastes d'Ovide. Prix 5s. 6d.

Les traités séparés se vendent 1s. 6d. ou 1s. 9d. ARMOUR et RAMSAY.

L. P. BOIVIN.

Coin des rues NOTRE-DAME ET ST. VINCENT. AVERTIT de nouveau ses pratiques que tout son établissement est réuni dans ce nouveau local et qu'il a tout-à-fait abandonné son ancien magasin de la rue St. Paul, vis-à-vis la Place Jacques Cartier.

Il attend incessamment par les prochains arrivages, un RICHE ASSORTIMENT de MONTRES, BIJOUTERIES, articles de goût, etc. etc. Montréal, 26 mai.

THE COLONIAL LIFE ASSURANCE COMPANY.

SOCIÉTÉ NATIONALE D'ASSURANCE SUR LA VIE. CAPITAL, £500,000 STERLING.

GOUVERNEUR: LE TRÈS HONORABLE COMTE D'ELGIN ET KINCARDINE GOUVERNEUR DES CANADAS, ETC. BUREAUX PRINCIPAUX. EDINBURGH.... 1, RUE ST. GEORGE. MONTREAL..... 49, GRANDE RUE ST. JACQUES.

CANADA. BUREAU-PRINCIPAL, GRANDE RUE ST. JACQUES, N.º. 49, MONTREAL.

DIRECTEURS. L'HONORABLE PETER MCGILL, Président de la Banque de Montréal. L. DAVIDSON, ECR., Directeur de la Banque de l'Amérique du Nord. ALEXANDER SIMPSON, ECR., Caissier de la Banque de Montréal. CHRISTOPHER DUNKIN, ECR., Avocat. L'HONORABLE J. MCCORD. L'HONORABLE A. N. MORIN, Orateur de l'Assemblée Législative. J. H. LEMOINE, ECR., Caissier de la Banque du Peuple. GEORGE W. CAMPBELL, M. D., Aviseur Médical. JOHN ROSE, Q. C. Agent Légal. ALEXANDER DAVIDSON PARKER, Directeur.

LES grands succès qu'a obtenus la SOCIÉTÉ D'ASSURANCE SUR LA VIE, justifient pleinement l'idée que s'en était formée par avis de ses fondateurs. Le nombre de ceux qui au Canada, se sont enrôlés dans cette Assurance, montre combien on avait besoin d'une pareille institution, sur un grand plan et avec une base libérale.

LE CAPITAL DE LA COMPAGNIE Donne une complète sécurité pour toutes ses transactions. Les taux adoptés sont aussi modérés qu'ils peuvent l'être, pour être compatibles avec la sûreté.

LES PROGRES DE LA COMPAGNIE Sont des plus satisfaisants. Car, pendant les deux dernières années seulement, elle a accordé des Assurances pour un montant de £300,000 Sterling.

PARTAGE DES PROFITS. Les Directeurs anticipent avec confiance un résultat très avantageux dans la division des profits pour l'année 1854. Les personnes qui prendront leur assurance avant le 25 mai 1850 auront part à cette division, au montant d'un bonus de cinq ans.

Les pouvoirs du bureau à Montréal, étant absolus pour la transaction des affaires, donnent aux colonies tous les facilités d'une compagnie locale, combinées avec les avantages d'un Capital considérable. On obtiendra toutes les informations nécessaires de la Compagnie en s'adressant au Directeur ou à tout autre agent.

A. DAVIDSON PARKER, Directeur pour le Canada.

SOURCES DE PROVIDENCE.

M. ST. GERMAIN qui conduit l'établissement des BAINS D'EAU MINÉRALE dans le nouveau Village de Providence, dans la paroisse de St. Hyacinthe, informe le public que son établissement sera ouvert au PREMIER JUIN prochain, et qu'il pensionnera à son Hôtelier pour un prix modéré. St. Hyacinthe, le 17 mai, 1850.

DAMIS PAUL. ORGANISTE DE LA CATHÉDRALE, ayant fixé sa résidence, au coin des rues des Allemands et Dorchester, offre ses services aux personnes qui désireraient prendre des LEÇONS DE MUSIQUE.

L. A. HUGUET LATOUR Notaire, N.º. 16 rue St. Vincent. Montréal, 20 oct. 1850.

P. GARNOT, Professeur de français, latin, rhétorique, belles-lettres, etc. Coin des rues Dorchester et Sanguinet. Montréal, 9 Nov. 1850.

IMPRESSIONS TYPOGRAPHIQUES.

On imprime à cet établissement: Adresses, Cartes de visite, Invitations, Circulaires, Et Jobs de toute espèce, exécutés avec soin.

S'adresser à l'imprimerie des Melanges Religieux.

CONDITIONS:

On ne s'abonne pas pour moins d'un semestre. Les abonnés qui veulent retirer leur souscription, doivent en donner avis un mois avant l'échéance du semestre ou de l'année courante, à moins d'une convention qui en dispense.

TAUX DES ANNONCES. Six lignes et au-dessus, 1re insertion, £0 2 6. Chaque insertion subséquente, 0 0 7. Six lignes et au-dessous, 1re insertion, 0 3 6. Chaque insertion subséquente, 0 0 11. Au-dessous de six lignes, (1re insertion) chaque ligne, 0 0 4. Chaque insertion subséquente, par ligne, 0 0 1. Les annonces non accompagnées d'ordre seront publiées jusqu'à avis contraire. L'on traite de gré à gré pour les annonces fréquentes ou qui doivent paraître longtemps.

AGENTS DES MELANGES RELIGIEUX.

MONTREAL, MM. E. R. Fabre et Cie., Libraire. Trois-Rivières, Val. Guillot, Gér. N. P. Québec, M. D. Martineau, Ptes. V. Ste. Anne, M. F. Pilon, Ptes. Direct. Rivière du Loup, M. L. Baribeau. St. Athanasie, M. H. Aubertin. Bureau de Rédaction: Maison d'École près de l'Évêché, coin des rues Mignonne et St. Denis.

JOSEPH LAROCQUE, PRÊTRE, Rédacteur-en-Chef (Evêché de Montréal).

IMPRIMEUR: JOSEPH RIVET, Coin des rues Mignonne et St. Denis.